

N 1620



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

LA NATURE EN VILLE

XVIIe-XXe SIÈCLE



Textes réunis et présentés
par Andrée CORVOL

Cahier d'Études 1994 S
Forêt, Environnement et Société
XVI^e-XX^e siècle

Avec le concours
du Ministère de l'Environnement
Direction générale de l'Administration et du Développement
(D.G.A.D.)

AGROPARISTECH BIBLIOTHEQUE NANCY



3 3004 00085874 9



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
INSTITUT D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE

LA NATURE EN VILLE

XVIIe-XXe SIÈCLE

Textes réunis et présentés
par Andrée CORVOL

Cahier d'Études 1994
Forêt, Environnement et Société
XVI°-XX° siècle

Avec le concours
du Ministère de l'Environnement
Direction générale de l'Administration et du Développement
(D.G.A.D.)

ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL
DES EAUX ET DES FORÊTS
Bibliothèque
NANCY

PRÉFACE

JOURNÉE D'ÉTUDES 1994
LA NATURE EN VILLE

par Andrée CORVOL-DESSERT, Directeur de recherche, CNRS
Présidente du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (G.H.F.F.)

L'espace réel Fin de Siècle n'est plus cerné d'un trait distinguant ce qui appartient au monde de la ville et ce qui n'en est pas, son franchissement imposant le versement de droits et de taxes. Il n'est pas une surface mais un volume, pétri, cloisonné, irrigué, tranché pour être vu. La verdure, qu'elle soit une ligne ou un plan, brise la compacité des constructions. Elle désigne du point le plus haut les articulations.

Esthétisme : embellir en éliminant le désordre (lacis de ruelles, cours et impasses) et Hygiénisme : aérer en instaurant l'ordre (les rubans verts canalisent, les emplacements verts ponctuent) sont l'envers et l'endroit d'une même médaille : le paysage urbain. Cette révolution dans l'architecture des villes investit par conséquent l'espace vert de valeurs positives.

*Cet espace n'est plus automatiquement espace sous-utilisé, donc espace à viabiliser et à bâtir. Voilà qui pose un certain nombre de questions. Dont la première : par quelles étapes en est-on venu là ? Ceci en suscite deux autres, à savoir :
– Quels aménagements ont accompagné ce «mouvement d'enverdissement» ?
– En quoi la présence verte modifie-t-elle le comportement citadin ?*

0

La grande révolution du XIXe siècle est l'apparition d'infrastructures collectives, qui tissent comme une gigantesque toile d'araignée à travers la ville. La maison cesse alors d'être le lieu quasi-autarcique de la vie économique. En un sens, on peut dire que cette irruption des équipements collectifs est une réponse aux problèmes que pose la très forte croissance urbaine du XVIIIe siècle : l'eau des puits ? On dit qu'elle n'est plus potable ; les amas d'ordure ? On juge malodorant qu'ils s'accumulent ; la présence des cimetières ? On estime qu'ils occasionnent les épidémies.

Les moyens de parer à ces inconvénients existent déjà, qu'il s'agisse des canalisations drainant les eaux usées, des systèmes de ramassage pour les «boues»

destinées aux champs d'épandage, des terrains situés à l'extérieur des fortifications assez grands pour être les nécropoles du futur. L'ennui, c'est que ces solutions ne concernent que les demeures aisées, les quartiers périphériques, les métropoles régionales. Certes, Paris, depuis longtemps, a donné l'exemple. Les intendants, ces préfets avant la lettre, ont veillé à ce que la capitale ne soit pas la seule à exhiber ces modernités.

N'empêche que beaucoup de cités ont gardé à la fin du XVIIIe siècle le cadre de vie ancien. Le Moyen Age y règne toujours, lacs de ruelles et imbrication de logis. Les élites protestent, non seulement contre les relents qu'exhale le voisinage mais, aussi, contre les difficultés d'y circuler, contre la pollution des lieux publics, contre l'absence d'espaces verts. L'action des édiles vise à insérer l'arbre dans le tissu urbain, en le plantant au long des avenues, en lui consacrant places et esplanades, à ouvrir, autant que faire se peut, aux populations les parcs et les jardins qui étaient de statut privé.

Le mouvement démarre bien avant que les gouvernements révolutionnaires songent, par la fête, à s'attacher et à éduquer les citoyens. Il est lancé dès le milieu du XVIIIe siècle par les plus grands noms du royaume, soucieux de rentabiliser par ce biais des terrains dont l'entretien est onéreux : le promeneur acquitte un droit d'entrée ; il peut même, si l'envie le saisit, user des paradis artificiels que sont la fête foraine et le bal champêtre : on retrouve ici la satisfaction que procurent les émotions fortes et le bonheur qu'offrent les déguisements en bergers et bergères de convention. L'initiative privée se fond dans les interventions publiques, celles-ci exploitant la double opportunité qui naît, fin XVIIIe siècle, du démantèlement des fortifications, courant XIXe siècle, de l'intégration des villages.

Avec ces deux changements, ce sont, soit des terrains qui se libèrent et deviennent jardins et allées, lieux de promenade en un mot, soit des terrains qui se bâtissent mais où les constructions ménagent une place à l'arbre, grâce aux trottoirs, squares et parcs. Ce verdissement permet en effet de louer mieux, de vendre cher : l'arbre, en vieillissant, valorise le mètre-carré et suscite l'attachement des riverains. Aussi la densité des arbres apparaît-elle comme critère déterminant la qualité du quartier, qualité qui éclipse celle de l'arrondissement. Exemple ? Le XVIIIe à Paris. L'ensemble est réputé populaire, au pied de Montmartre. Il abrite des ouvriers, des artistes et, très tôt, des émigrés. Une enclave pourtant : le square Clignancourt, dont les immeubles, plagiant le style hausmanien, abritent bon nombre de professions libérales installées là quand les prix du XVIIe ont flambé, vers 1920. La remarque s'applique aux immeubles qui dominent le square Chérioux, dans le XVe. D'ailleurs, ces îlots, Clignancourt et Chérioux, ne sont-ils pas contemporains ou presque ?

0

L'émergence des courants socialistes, fin XIXe siècle, entraîne une revendication nouvelle en matière d'habitat : l'égalité de chacun devant les bienfaits de la nature. Ce programme compte autant pour les municipalités de gauche que pour les patrons chrétiens-démocrates. Il éclôt bien avant 1914-1918. Mais l'ampleur des destructions et l'obligation de reloger les victimes vont accélérer le processus. Peu à peu s'impose dans le paysage urbain la « cité-jardin ». On ne parle pas encore de mettre les villes

à la campagne. La formule accompagnera plutôt l'après-guerre, celui du Second Conflit mondial, avec l'essaimage des «villes nouvelles», à moins de cinquante kilomètres des mégapoles.

Ces villes ne devaient pas être des lieux-dortoirs et participaient à une politique globale d'aménagement du territoire. Ce n'était pas le cas au lendemain de la Première Guerre. On entendait seulement structurer des quartiers à la bordure même des grandes villes. On lotit ainsi de vastes zones, aux dépens des terres cultivables et des espaces forestiers. C'est pourquoi, alors que 1994 a privilégié La Ville et ses Arbres, 1995 étudiera L'Arbre annexe à la Ville. Les forêts péri-urbaines de l'an 2000 ceinturent les villes mais celles-ci les menacent de par l'édification d'échangeurs et d'autoroutes, la création de parcs de loisir et de complexes universitaires, hospitaliers ou touristiques.

o o
o

DES ARBRES EN VILLE

par Jacques ROBINEAU

L'arbre est un organisme autotrophe : il peut produire lui-même à partir de corps simples, puisés à la fois dans l'air et le sol, toutes les substances chimiques complexes nécessaires à sa croissance. Ce point de vue est purement biologiste. L'arbre acquiert dans nos centres urbains une certaine dimension sociale tenant à ses différentes fonctions (embellissement, marque du pouvoir, symbolisme...). Il est l'un des éléments indispensables de tout espace vert.

Déjà, 6 000 ans avant notre ère, le monde végétal omniprésent a été appréhendé tout autrement lorsque l'homme a délaissé la cueillette des fruits. Sa capacité à prévoir l'avenir l'a fait passer d'une économie de prédation à une forme d'organisation sociale lui permettant de maîtriser ses ressources alimentaires futures : l'homme devient cultivateur, domestiquant arbres et graminées. 8 000 ans avant notre ère, les signes précurseurs de cette mutation sont repérables dans le «croissant fertile» du Moyen-Orient, entre l'Euphrate et le Tigre. Cet endroit propice à la vie, du fait des multiples sources, est au fond le premier laboratoire agricole au monde. Qui ne connaît les Cèdres gigantesques du Liban ?

I - L'ARBRE ET LA VILLE

Mais il faut dépasser la simple notion agricole pour s'apercevoir que, cette mutation est socialement révolutionnaire car elle pérennise l'idée que l'homme n'a pas de nature et n'est autre qu'un animal politique. En effet, la culture des végétaux résulte d'un comportement finaliste qui traduit ce refus des aléas naturels, particularité de l'homme. Avec les inventions conjointes de la maîtrise de l'eau et des plantes, l'homme s'écarte de la nature et confirme en cela son anti-déterminisme. Ce refus d'accepter la nature en soi, introduit directement par les principes de l'administration de ses ressources rares, constitue la base pour tout regroupement humain. Ainsi, l'homme devient un animal politique, qualificatif employé au sens grec du terme : «police» signifie Cité. Autrement dit, l'homme devient homme parce qu'il n'existe que par ses relations avec les autres dans la Cité. Peu ou prou, l'arbre est donc contemporain de l'origine de la ville et indissociable de la culture urbaine.

D'abord considéré au plan utilitaire, il constituait une fonction économique nécessaire à la survie des villes médiévales, leur fournissant la première source d'énergie, à savoir le bois de chauffe. Avec la Renaissance, vient une fonction plus décorative. Cette valeur esthétique trouve son apogée au XVIIe dans les jardins de Le Nôtre réservés à l'aristocratie, qui aime déjà à se retrouver, à courtiser dans les somptueux paysages de Versailles et du Palais Royal. Ce sont les prémices du rôle social des jardins qui s'instaurent ainsi, mais ce n'est qu'au milieu du XIXe siècle que l'arbre est associé à une politique urbaine. L'abandon des valeurs médiévales se traduit aussi par l'amélioration des moyens de déplacement. Avec l'utilisation des carrosses apparaissent les premiers arbres d'alignement, qui contribuent à ouvrir l'ancienne ville centripète moyenâgeuse. De nouvelles perceptions paysagères se forment qui, encore de

nos jours, contribuent aux formes urbaines actuelles. Exemple ? Le prolongement du jardin des Tuileries vers la campagne environnante du Paris de Le Nôtre (les Champs-Élysées).

Le plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 rétablit l'empire en France, donnant les pleins pouvoirs à Napoléon III. L'instauration d'un État fort permet la mise en place d'un programme économique qui prend en compte les espaces verts dans l'aménagement de la ville. En 1854, le baron Haussmann crée le Service des Promenades et Plantations de la ville de Paris. A cette époque, la campagne pénétrait encore la capitale et il fut aisé de délimiter de grands parcs péri-urbains tout en mettant en valeur les jardins publics intra-urbains : 1800 hectares d'espaces verts furent créés en une vingtaine d'années. C'est l'époque bénie des «jardins paysagers» qui aujourd'hui constituent pratiquement l'unique ressource patrimoniale «verte» de nos grandes villes. Réalisant la fonction sociale des parcs et jardins (rapport Villermé en 1840), les pouvoirs politiques, de 1850 à 1914, définissent les aires de plantations urbaines comme partie intégrante du domaine public : «l'aménagement végétal ponctue et irrigue alors la ville». Alphonse Pallu et Paul de Choulot créent le premier modèle français d'une composition végétale irrégulière : la ville-parc du Vésinet (dans les Yvelines).

Simultanément, en Europe, la nature en ville figure dans la plupart des grandes théories urbanistiques. Ainsi, en Espagne, A. Soria y Mata, thuriféraire de la ligne droite, impose néanmoins des «poumons verts» après 1880, reconnaissant le rôle hygiénique de la verdure au sein de ses «cités linéaires». En Autriche, Camillo Sitte, avec son ouvrage *Der Städtebau* (1889), et Ebenezer Howard, avec *To Morrow, a Peaceful Path to Real Reform* en 1898, exposent leur théorie pré-urbanistique culturelle. Aux États-Unis, le paysagiste Frédéric Law Olmsted lance le débat paysager et établit, en 1868, les plans de la ville-parc de Riverside (banlieue de six cents hectares à l'est de Chicago). Ces précurseurs élaborent des schémas verdoyants qui intègrent les héritages historiques et culturels nécessaires à la vie en société. La notion de cité-jardin induit implicitement une analyse relationnelle appliquée à l'espace urbain. La praxis urbanistique confirme les interactions entre l'homme et son environnement : les espaces verts remplissent une fonction sociale et la ville, en tant qu'œuvre d'art social, inclut l'arbre. Dorénavant, les rôles des places et boulevards, des parcs et des jardins arborés s'imposent dans l'aménagement de la ville.

II – L'ÉVOLUTION AU XXe SIÈCLE

Au début du siècle, on note cependant une baisse générale des créations d'espaces verts. Ainsi, la ville de Paris passe d'environ 2 000 hectares, créés sous le Second Empire, à 50 hectares entre 1870 et 1913 ; 35 hectares seulement entre 1930 et 1939. L'engouement pour la verdure qui revient vers 70 annonce la reprise des programmes de création d'espaces verts. La passion à l'égard des «résidences pavillonnaires», témoin de cette recherche d'un certain retour à la nature. L'environnement urbain ne doit pas être uniquement minéral, il doit comporter les traits propres aux paysages ruraux. En ce sens, les arbres comptent biologiquement et socialement. L'augmentation des surfaces bâties a pour corollaire l'émergence de nouveaux besoins que l'arbre satisfait.

L'intérêt politique d'une municipalité urbaine n'ignore plus les aspects positifs que recèlent les aménagements intégrant les espaces verts : la réhabilitation des

centres villes et la plantation d'arbres deviennent des vecteurs de communication. L'écologie urbaine est expressément citée dans la future réforme de l'aménagement de l'espace prévue par le ministre de l'Environnement Michel Barnier. Cette «frénésie» environnementale est l'aboutissement d'une histoire au cours de laquelle de multiples réflexions humanistes et philosophiques ont vu le jour, indiquant les grandes tendances des politiques actuelles vis à vis des arbres et des «espaces verts». Cette locution est imprécise car elle regroupe les diverses utilisations végétales en milieu urbain. Employée pour la première fois en 1925 par J.-C.-N. Forestier, conservateur des parcs et jardins de Paris, elle concerne d'abord ces parcs et jardins tels que nous les voyons de nos jours. Pour J.-L. Larcher et M.-N. Dubois, l'espace vert se définit comme : «espace de surface variable, *boisé ou planté*, assurant un rôle biologique et destiné aux repos, loisirs, activités culturelles et sportives». Qu'il soit arbrisseau, arbuste ou arbre de première grandeur (plus de vingt mètres de hauteur), l'arbre en est l'élément indispensable.

III – LES CARACTÉRISTIQUES DE LA VILLE MODERNE

Il est de plus possible de lier la dimension des arbres et les fonctions qu'ils assurent à l'intérieur de la ville, sans compter que pour l'architecte l'arbre a une valeur symbolique. Voir à cet égard le patio de la future Halle de transfert de Technologies, de Perpignan, qui inclut un pin parasol, lequel marque «l'indispensable détail méditerranéen». La ville moderne se trouve ainsi constituée de *zones construites* et d'*espaces ouverts*, où dominent les éléments naturels et les espaces affectés à la construction. Ces *espaces ouverts* sont dénommés «ceintures vertes» quand ils encerclent un territoire urbanisé. Les *ceintures vertes* se composent de deux sous-ensembles : la zone tampon et la zone de discontinuité. L'espace intersticiel sert de liaison ou de coupure entre plusieurs zones construites. La zone tampon, qui s'étend entre deux zones construites peut être formée de secteurs boisés, agricoles ou bien, de secteurs de loisirs. Le préverdissement permet de gérer et de valoriser les terrains à aménager et ainsi de préparer un paysage urbain futur et de redonner une valeur à des terrains en friches. Ces zones sont destinées, en amont de l'urbanisation, à protéger, à recréer ou à créer la trame végétale indigène ou allogène d'un site.

On ne saurait par ailleurs occulter le problème fondamental et actuel de nouveaux rapports entre espaces ruraux et espaces urbains. La relation ville-campagne s'est modifiée au cours du XXe siècle et aujourd'hui la ville dirige la campagne mais, parallèlement, nous avons besoin de ce paradigme perdu qu'est la nature... Actuellement, aucun projet d'urbanisation ne peut faire l'économie de l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des citoyens au moyen d'aménagements naturels et environnementaux. Telle l'épée de Damoclès, les thuriféraires du monde végétal et des arbres, en particulier, pèsent de plus en plus sur tout projet d'urbanisme. En cas d'oubli, la sanction est immédiate et, les aménageurs, fautifs, sous la pression des associations des citoyens, doivent revoir leurs copies.

LES ARBRES REMARQUABLES À BERCHEM-SAINTE-AGATHE (RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE)

par Françoise ONCLINCX et M. GRYSSEIS

Un arbre remarquable se distingue par son port, sa hauteur, le diamètre de son tronc, la forme de sa couronne, la couleur de son écorce ou de son feuillage, qualités qui s'affirment avec le temps pour lui conférer une plus grande valeur esthétique. Dans bien des cas, cette valeur est directement liée à l'âge de l'arbre. Des espèces sont remarquables parce qu'elles ne sont représentées en Région de Bruxelles-Capitale que par un petit nombre d'individus. Il s'agit, soit d'espèces indigènes – comme l'orme champêtre – devenues rares en raison de maladies ou de modifications apportées au milieu, soit d'espèces introduites par l'homme et maintenues artificiellement dans un milieu qui ne leur convient pas forcément. La valeur d'un arbre ne dépend pas uniquement de ses qualités intrinsèques. Une relation de synergie existe souvent entre lui et son environnement immédiat, de sorte qu'ils s'embellissent mutuellement. Par sa localisation, son aspect, son âge ou son espèce, l'arbre – ou le groupe d'arbres – accentue l'harmonie et l'équilibre du paysage, en y créant un point d'attraction, un mouvement, une perspective, et, en retour, est valorisé par ce cadre qu'il magnifie. Un rapport identique peut exister entre arbres et constructions qui se mettent aussi mutuellement en valeur.

I – L'INVENTAIRE DES ARBRES

Dans un paysage ouvert, certains arbres généralement isolés et visibles de partout servent depuis longtemps de points de repère topographique naturels. Il s'agit souvent de chênes ou de tilleuls poussés spontanément ou plantés dans ce but. D'autres bornent les limites d'un territoire ou d'une propriété : il s'agit alors d'arbres corniers ou de haies, qui matérialisent des décisions juridiques. Certains encore signalent des croisements importants, bordent des cours d'eau, longent des chemins. Des arbres ont été pris comme bornes géodésiques dans la réalisation de cartes topographiques anciennes. Il arrive aussi que des arbres signalent d'anciens lieux de culte païen auxquels la religion chrétienne a souvent superposé une chapelle. D'autres sont allégoriques, comme les «arbres de la liberté» ; ils symbolisent alors des événements d'histoire générale, non directement liés à leur localisation. Certains enfin matérialisent sur le terrain des légendes ou des anecdotes d'histoire locale.

Pour inventorier correctement les arbres remarquables en Région Bruxelloise, il a fallu impérativement associer les arbres et les constructions voisines. Dans une zone urbaine densément bâtie, les arbres atteignent rarement un développement optimal car ils sont soumis à de fortes pressions et souvent taillés excessivement. Les beaux vieux grands arbres ont donc plus de valeur qu'ailleurs parce qu'ils sont plus rares et même irremplaçables dans bien des cas, faute de place et de conditions de croissance suffisantes. Les arbres sont décrits, déterminés, mesurés et photographiés. Ce travail permet d'homogénéiser les informations reçues et de comparer les arbres au niveau local, communal et régional. Les nombreuses caractéristiques des arbres relevées lors du travail de terrain sont ensuite rassemblées dans un fichier

informatisé. Les arbres sont inventoriés par commune et par quartier pour tenir compte des caractéristiques locales. Un travail ultérieur regroupera les arbres remarquables au niveau de la Région, lorsque la poursuite de l'inventaire le permettra.

Ce travail s'insère dans le cadre d'une étude globale du «patrimoine naturel» de la Région de Bruxelles-Capitale réalisée par l'I.B.G.E. Tout comme le patrimoine architectural, le patrimoine naturel est indissociable de l'histoire de la région et plus particulièrement de celle des communes.

II – LES ARBRES LIÉS À L'ACTIVITÉ RURALE

Les arbres remarquables de Berchem-Sainte-Agathe sont rassemblés en trois groupes qui caractérisent chacun une étape du développement de la commune. Berchem-Sainte-Agathe est restée une commune essentiellement rurale jusqu'à la première guerre mondiale. De nombreuses reliques de son activité agricole subsistent encore : champs, prairies, vergers, vieilles fermes abandonnées ou toujours en activité, ... Certains de ces témoins ont été englobés dans le tissu urbain, d'autres sont restés isolés, surtout à la périphérie. Les arbres liés à la vie rurale sont toujours indigènes. Leurs fonctions sont bien déterminées : borne, clôture, ombrage, production de bois ou de fruits...

Le tilleul «Kasterlinde» se dresse au point culminant de la commune (75 m d'altitude). Marquant de façon précise la limite de trois communes, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et Dilbeek, il s'agit d'un arbre cornier. La présence d'un tilleul à cet emplacement est déjà attestée par un schéma cadastral daté de 1700 ; on y voit le dessin d'un petit arbre, accompagné de la mention «Lindeke» (petit tilleul). S'agit-il de l'arbre actuel ? Les données sont trop vagues pour pouvoir l'affirmer. La «Carte topographique de Bruxelles et de ses environs», publiée par Ph. Vandermaelen en 1858, signale un «arbre remarquable» à cet endroit. L'ouvrage de Chalon, de 1911 : *1134 arbres remarquables de la Belgique*, le mentionne également, précisant que sa circonférence à 1,10 m du sol est de 2,75 m, ce qui tend à prouver qu'il s'agit déjà, en 1858, de l'arbre que nous connaissons aujourd'hui. L'importance locale de cet arbre se retrouve dans le nom de la rue qui le longe et dans celui d'un vieux café tout proche, «in de Linde».

Comme éléments-reliques du paysage rural, l'inventaire comprend également des alignements de saules têtards, des haies vives d'aubépine et d'anciens vergers.

III – LES ARBRES MAJESTUEUX DES GRANDES PROPRIÉTÉS

À partir du XIXe siècle, et surtout entre 1850 et 1914, la commune de Berchem voit se multiplier les imposantes maisons de plaisance et les villas de riches familles bourgeoises. Ces belles demeures s'entourent de vastes jardins ou de parcs prestigieux, parés d'arbres au développement imposant, soigneusement entretenus par d'habiles jardiniers. Si quelques-unes de ces propriétés subsistent encore, la plupart ont disparu et leurs terrains ont été lotis. Les arbres témoins de cette période, enserrés dans un bâti plus récent, sont le plus souvent irremplaçables.

Le tilleul le plus grand et le plus étonnant de Berchem est sans conteste celui qui pousse en intérieur d'îlot, dans un petit jardin au numéro 1105 de la

chaussée de Gand. Il est haut d'une trentaine de mètres et son tronc mesure 3,80 m de circonférence. À environ 5 m de haut, il présente une douzaine de courtes branches horizontales, qui supportent de très fortes branches verticales. L'explication de cette forme étrange, due à l'abandon d'une taille en «marquise» il y aurait 70 ou 80 ans, peut se déduire des registres du cadastre où figurent les noms des propriétaires successifs de la parcelle et les dates auxquelles ils l'ont acquise.

Ce tilleul se trouve à proximité de la ferme «Hotter Wilst» qui, au XIXe siècle, appartenait à la famille Goffin. Cette famille possédait alors la plus grande propriété de Berchem, environ 38 hectares en 1850. Ce vaste domaine, transformé en parc de plaisance entourait l'ancienne ferme aménagée en grande demeure bourgeoise. C'est très probablement à cette époque que le tilleul a été taillé en éliminant systématiquement les branches dirigées vers le haut pour favoriser les branches basses, horizontales ou retombantes. En 1910, la famille Gisseleire-Versé racheta la propriété des Goffin. Elle décida de la lotir en 1918. Plusieurs avenues furent percées à travers la propriété et, entre 1921 et 1922, plusieurs maisons furent construites, dont celle du n° 1105.

Qu'est-il advenu exactement du tilleul ? A-t-il cessé d'être taillé lors de la vente de la parcelle aux Gisseleire-Versé en 1910 ou lors du morcellement de la propriété en 1921 ? Ce tilleul offre un bel exemple de l'impact causé par un changement de propriétaire ou le lotissement d'une propriété sur le développement et la forme d'un arbre. D'autres arbres illustrent cette époque : hêtres pleureurs, hêtres pourpres, châtaigniers, marronniers d'Inde.

o

C'est après la Première Guerre mondiale que la poussée urbaine bruxelloise s'exerçait vers l'ouest, au-delà du chemin de fer de ceinture, atteindra Berchem-Sainte-Agathe. Le tissu urbain de Berchem n'est donc pas très ancien. Les arbres qu'on y rencontre appartiennent pour la plupart à des espèces exotiques assez répandues. Berchem s'enorgueillit par exemple de quelques beaux cèdres qui accentuent l'atmosphère calme et reposante de ses avenues. On les rencontre surtout dans les quartiers construits dans les années 1920.

o o

LES MARRONNIERS DE STRASBOURG

par Anny BLOCH

Le 21 juillet 1991, vers une heure du matin, un petit groupe de manifestants qui protestaient contre l'abattage imminent d'une quarantaine de marronniers dans le cadre de l'aménagement d'une station du futur tramway strasbourgeois sont expulsés brutalement du site, transformé par les forces de l'ordre en «périmètre de sécurité». L'Affaire des marronniers est née de la conjonction de différents facteurs historiques, spécifiques à la région de l'Est de la France mais aussi des raisons plus immédiates : une nouvelle conception urbaine pour la ville de Strasbourg.

La ceinture verte des forêts péri-urbaines diminue, la population augmente, l'implantation des industries de transformation dans la zone portuaire accroît la pollution. Le projet d'une usine d'incinération de déchets à Kehl ajoute aux difficultés. Cette ville est une des plus polluées de France. La position géomorphologique et climatique y contribue : une ville située dans le fossé rhénan, entourée de deux barrières, la Forêt noire et les Vosges, une ville qui subit des inversions de température. La population est sensible à la mutation qui s'opère avec un tramway dont la légitimité posait problème. La municipalité s'est cependant fait élire sur ce projet, contre celui du Val, également en site propre, de l'ancienne majorité.

L'abattage d'arbres d'alignement longeant les quais Kléber et Saint-Jean, en face d'un des grands centres commerciaux, le quartier des Halles du centre ville, qui constitue une des stations du tram, suscite un certain nombre de questions. Ces questions existent dans d'autres villes en France comme en Allemagne, dès qu'il y a arbres tronçonnés et nouvel aménagement urbain. Nous examinerons dans une première étape le contexte de cette affaire. Que représentent les arbres ? Quelle est leur portée symbolique ? Comment la médiatisation de l'affaire et la violence de la police ont-elles eu des incidences sur la reconnaissance de la place de la nature par les gestionnaires et responsables politiques de la ville ?

I - UN CONTEXTE SENSIBLE

La région Alsace est couverte pour un tiers et plus par une forêt de 308 000 hectares. L'histoire de la région, le rôle et la place de la montagne vosgienne a développé un sentiment de la nature que véhiculent les premiers guides de promenades dans les Vosges dès la fin du XVIIIe siècle. La pratique de la promenade hygiéniste en forêt se développe dans les classes urbaines avec le soutien du Club vosgien à partir de 1874. La lithographie romantique de la moitié du XIXe siècle auxquels viennent s'ajouter les grands albums photographiques, les cartes de sentiers, les guides bleus Mundel, Baedeker, ainsi que le développement des trains de montagne vont développer cette nécessité de la découverte de la nature et insister sur ses bienfaits. Ne sont pas négligeables non plus les sociétés philomatiques. Un siècle plus tard, dans les années 1970, ces associations secréteront la grande Fédération Alsace Nature d'où sont issus un certain nombre de «verts» alsaciens. Leur poids politique à partir de 1976 est important dans la région, ceci à tous les échelons territoriaux et particulièrement dans la vie municipale.

Cette forte tradition naturaliste est accentuée par le fait que les forêts péri-urbaines se sont amenuisées au bénéfice du port autonome industriel. Elles sont passées de 2 000 hectares en 1888 à 1 342 hectares en 1993. Les forêts rhénanes – la forêt du Neuhof et de la Robertsau – qui ont une valeur écologique – vont faire l'objet de demande de classement en réserve naturelle volontaire. La diminution de l'espace forestier péri-urbain est une préoccupation importante. Elle l'est d'autant plus que la ceinture verte de l'agglomération est très irrégulière. Elle comprend une zone de délaissés, de terrains vagues entrecoupés de fragments pittoresques ponctués de grands équipements d'agglomération.

La population de l'agglomération strasbourgeoise subit une forte pression démographique. Elle passe de 330 000 habitants en 1968 à 400 000 habitants en 1991. Or, Strasbourg est très polluée. Consciente de cette situation, la ville dès 1987 a entrepris un certain nombre d'actions. Depuis 1990, l'agglomération est classée en zone de protection spéciale : pollution industrielle, usine Stracel à papier, usine de traitement des ordures, raffinerie de Reichstett, soit 10 000 tonnes de polluants ! La pollution causée par le transport urbain qui rejette plus de 15 000 tonnes de produits polluants dans l'atmosphère est prioritaire, d'autant qu'à Strasbourg le transport automobile représente 75 %. Le transport collectif est faible par rapport à Nantes ou Grenoble, moitié moins, seulement 10 % du mode de transport urbain. L'usage du vélo s'élève à près de 15 %.

L'installation du tram, véhicule électrique ayant pour objectif de diminuer la circulation automobile, d'organiser de nouveaux flux, et qui s'accompagne de l'absence de circulation automobile au cœur de l'ellipse insulaire, devrait satisfaire une majorité de la population. De fait, ce projet s'oppose au projet plus ancien du Val, transport enterré en site propre, soutenu par l'ancienne majorité. Dans cet événement – soit près de 40 articles de presse régionale et nationale du 13 juin 1991 jusqu'au premier conseil municipal de septembre 1991 – l'arbre, sa présence et sa signification, apparaît dans les articles de presse comme un leitmotiv.

II – LA PORTÉE SYMBOLIQUE DE L'ARBRE

Outre l'accroissement de la sensibilité à l'environnement qui s'est développé depuis une dizaine d'années face à la pollution du Rhin, la forte implantation le long du Rhin d'industries chimiques du côté suisse notamment, d'une manière plus générale les récentes catastrophes nucléaires, chimiques et naturelles, l'abattage des arbres résonne auprès de l'opinion publique d'une manière spécifique.

Toute modification du paysage sous forme de coupes à blanc provoque depuis une dizaine d'années des réactions violentes. Les termes de «saccage», et de «massacre» apparaissent dans les pétitions et les articles de presse. L'arbre, les arbres, les forêts sont considérés comme un patrimoine historique, repère de l'histoire d'une région comme celle d'une ville mais différent du patrimoine architectural car il s'agit d'un patrimoine vivant. C'est bien la logique du vivant associée à la notion de patrimoine qui doit être analysée dans les réactions et remarques des associations.

En effet, en ce qui concerne le marronnier, il s'agit d'un arbre centenaire, un protecteur parmi d'autres éléments du cadre de vie, selon Gonthier Ochsenbein. Cet auteur a fait l'inventaire des arbres et leur histoire à Strasbourg. Le sophora, autre essence abattue le long du quai Saint Jean, est originaire du Japon, plus

anciennement de Chine. Il est arrivé à Strasbourg en 1788, se trouve largement répandu dans les jardins privés. Un siècle plus tard, il est planté Porte d'Austerlitz, Faubourg de Pierre, le long des quais dans le quartier qui nous intéresse. Il possède l'avantage de résister aux maladies et offre une inflorescence ornementale. Il devient d'un beau blanc crème à la fin de l'été, d'où son utilisation par les services municipaux.

Au-delà de la valeur patrimoniale et esthétique des arbres abattus, apparaît la *portée des métaphores*. L'arbre est la métaphore de l'homme. On ne veut pas le «sacrifier», on va à son chevet. Toute modification du paysage urbain consécutif à un déracinement entraîne des trous, un vide, un bouleversement momentané que la plantation de nouveaux arbres plus jeunes ne vient pas compenser. Car, opposée en quelque sorte au flux de la communication urbaine, la couverture végétale se présente comme l'image apparente de la permanence, de pérennité ou plutôt de continuité urbaine. Une thérapeutique, un contrepoint très fort à la transformation du paysage urbain. En toile de fond de cette sensibilité, se pose la relation de la morphologie urbaine et du développement durable, notamment en ce qui concerne les espaces verts et l'eau. Mais cette question n'a pas été soulevée explicitement dans cette affaire. L'abattage non consensuel d'une quarantaine de sophoras et marronniers va provoquer la jonction de deux termes «arbre» et «démocratie», «arbre» et «liberté» et déplace la symbolique de l'arbre dans la sphère du politique. Plusieurs facteurs y ont contribué. D'une manière générale, le public manifeste un désir de transparence, et les médias, un idéal de transparence qui relèvent tous deux de l'utopie, comme l'analyse Philippe Breton.

III – LA MÉDIATISATION DE L'AFFAIRE

Cette logique de transparence s'impose sur deux points. D'abord ce 21 juillet est une période creuse pour l'information. Les médias sont à la recherche de l'événement. D'autre part face à des phénomènes sociaux opaques, l'abattage massif des arbres dans une ville présente toutes les caractéristiques apparentes d'un événement simple aisément compréhensible. La convergence de ces deux points va conduire à une hyper-médiatisation de l'affaire. Les chaînes de TV Antenne 2, FR3, TF1 sont sur place avant 6 heures. Les chaînes de télévision diffuseront l'information le lendemain matin, midi et soir. Seront traités conjointement l'abattage des arbres et l'intervention policière contre les opposants. La forte présence policière donne l'illusion d'une résistance massive. Le faible nombre de manifestants n'est que rarement mentionné. Les médias procèdent donc à une amplification sélective du message.

La violence de l'intervention policière qui intervient à deux reprises est évidente. Douze personnes ont été expulsées du site sans ménagement. Cette violence est le fait de fonctionnaires en service qui assurent des missions en général de service secours. Des gaz lacrymogènes sont envoyés à très grande proximité des assaillants et notamment d'un cameraman de FR3. La deuxième intervention de la police en dehors du périmètre de sécurité est le fait de fonctionnaires de police en civil. Une troisième intervention est effectuée par des effectifs d'une compagnie républicaine de sécurité.

L'impression générale est la disproportion permanente des effectifs policiers engagés au regard des manifestants. D'autre part, ont été absents, cette nuit-là les élus municipaux concernés, commanditaires de l'opération, qui n'ont pas été tenus au courant de l'heure de l'intervention : 1 heure du matin. Certains, tenus au courant par

le cabinet du maire, n'ont pas voulu se déplacer. Dans cette opération, une désinformation volontaire de certaines autorités de police concernant l'heure de l'intervention est fort probable. Cette désinformation viserait les manifestants comme les élus concernés.

IV – LA PLACE DES ARBRES DANS LA VILLE

Le plan vert

Dès 1974 s'est mis en place un plan vert de l'agglomération strasbourgeoise qui dresse un bilan qualitatif et quantitatif de différentes catégories d'espaces verts. Il fait également des propositions d'extension ou d'aménagement. Le plan souligne la nécessité d'aménager une trame verte qui relie les différents espaces entre eux. Ces idées seront reprises dans le Contrat vert. Celui-ci doit permettre d'aménager et de valoriser les berges de l'Ill en prolongeant les secteurs touristiques de la petite France et de la cathédrale. Il prévoit d'aménager un vaste parc linéaire selon les principes de continuité, de variété des espaces : parcs, jardins familiaux, complexe sportif. La protection de cadres naturels – zones calmes, niches écologiques – avec des aménagements simples et la création de pistes cyclables ou parcours est envisagée.

Une très grande partie de ce projet va être mise en place. Plus de 8 kilomètres de berges le long de l'Ill, du Ziegelwasser, du Rhin tortu seront aménagés : de 1,7 kilomètres en 1979 à 10 kilomètres en 1993. Cinq nouveaux squares dans l'ensemble de l'agglomération sont créés. Remarquons qu'il s'agit de trame verte ou de couvert végétal, non pas d'arbre en tant que tel. D'une manière plus directe, cette affaire a une importance sur la politique urbaine de la ville quant au rôle et place des arbres dans la ville. On peut dire que les acteurs politiques prennent conscience à partir de ce moment-là de l'enjeu symbolique, esthétique et vitaliste qu'ils représentent. Toute transformation profonde d'un paysage urbain – les travaux ont duré trois ans – touche à la cohésion sociale d'une ville. Les arbres représentent sans doute un facteur d'harmonie sociale.

Les arbres, effet structurant du paysage urbain

Une politique urbaine nouvelle se met en place. Un spécialiste paysagiste, nommé à cet effet, va faire en sorte que «les arbres ne s'opposent plus à la transformation du paysage urbain mais l'accompagnent». Les arbres vont jouer un rôle de «structuration du paysage urbain», font donc partie intégrante de celui-ci et au-delà même, vont «cicatriser» le paysage. La double rangée d'arbres de tilleuls, véritable allée verte, va de pair avec la mise en place de la ligne du tram sur la route de Colmar, secteur Est de la ville. De nombreuses aires de repos, un mobilier urbain choisi, des lampadaires, vont ajouter à cette nouvelle conception de la modernité. De nombreuses places où passent le tramway vont être réaménagées : nouveau dallage, bancs en pierre, rotondes en verre. Des arbres vont être transplantés.

Le mot «abattage» va disparaître au bénéfice du terme «transplantation» d'arbres. 310 arbres seront récupérés des parcs, des places de la ville pour être replantés selon des techniques apparemment nouvelles. L'arbre est enveloppé de bandelettes et arrosé quotidiennement en été, ceci pour le protéger de la pollution et éviter l'évaporation. Est projetée une replantation jusqu'à la fin 1994 de 1 039 arbres dans toutes les places et tronçons qui sont aménagés où passe le tramway. Le long du

tram, les arbres ont un diamètre de 12 à 14 centimètres de circonférence ou de 30 à 35 centimètres. Ils sont âgés de trois et cinq ans. La ville n'est plus trouée. Elle a rajeuni. Ses quartiers périphériques du fait de la prochaine présence du tram sont ravalés. De nouveaux immeubles se construisent. Des commerces s'installent.

o

Le souci des responsables de l'aménagement du nouveau tramway est d'identifier la ligne du tram comme très verte et de donner une unité visuelle à cette nouvelle ligne. Si le tram traverse la ville, il l'unit d'une certaine manière, d'est-ouest, nord-sud. Le coût économique des plantations est élevé mais fort peu par rapport au coût total du tramway. En réalité, des 1 393 arbres prévus, 1 452 arbres sont plantés. Soit près de 20 millions de francs.

L'esthétique a été pris en compte en choisissant des essences courantes mais diverses comme le tilleul, le charme, le marronnier. Les sophoras et marronniers ont été replantés après travaux quai Kléber, quai Saint-Jean. Aux abords des stations, des cerisiers ont été sélectionnés pour la couleur de leurs fleurs. Il est nécessaire de flatter l'œil. Il est vrai que ces arbres sont un facteur d'animation du transport tram italien très *design* de couleur marron-gris. La part du végétal n'est plus perçue comme superfétatoire mais comme nécessaire à un transport qui se veut à la fois performant, créateur d'un dynamisme économique et d'un nouveau lien social entre le centre de la ville et sa périphérie.

Pour autant, l'idéal vert n'est pas atteint. Il y a des écarts de la trame verte entre le centre ville et la périphérie, reconnaît le responsable de l'environnement de l'Agence d'Urbanisme. Si l'agglomération strasbourgeoise apparaît comme très verte, les parcs ayant plus de 10 hectares sont concentrés dans le nord-est de la ville. L'objectif est moins l'homogénéité de l'agglomération que la prise en considération de ces écarts. Avant tout est recherché un parcours confortable pour celui qui traverse la ville : qu'il y travaille, y habite ou simplement lui rende visite.

o o

o

LE FRANÇAIS DEVANT LES RÉSINEUX La polémique rebondit au XXe siècle

2e partie

Fontainebleau

par Vincent MORINIAUX

A sa création, l'O.N.F. hérite d'une situation dégradée : depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, à cause du poids considérable de l'opinion publique qui souhaite que la forêt pousse seule et ne subisse pas de coupes, les forestiers ne peuvent mener une gestion active. Le dernier aménagement, celui de 1903, stipule que «le dépérissement complet pour les sujets isolés, l'état de maturité accentué pour les massifs pleins, détermineront seuls l'époque convenable pour procéder aux extractions et aux coupes de régénérations nécessaires», ceci afin de conserver à la forêt son caractère de «musée végétal». Dans ces conditions, l'essentiel des coupes s'apparente à des coupes d'hygiène. La récolte moyenne annuelle ne dépasse pas 30 000 m³. Pour compenser les lourds prélèvements faits pendant la Deuxième Guerre mondiale (plus de 650 000 m³ de 1941 à 1946), le volume des coupes mis en vente entre 1946 et 1966 diminue nettement d'où le vieillissement des peuplements, particulièrement sensible dans les séries artistiques.

I - LES TRANSFORMATIONS DES ANNÉES 1970

Un arrêté du ministre de l'Agriculture de janvier 1972, modifié en octobre 1972, fixe pour trente ans les objectifs de gestion et les règles de sylviculture dans les forêts françaises. A partir de 1972, tout ce qui paraît peuplement vieillissant est abattu et vendu, le sol travaillé à blanc-étoc puis replanté, en partie en résineux. Les premières mesures sur le terrain, spectaculaires, provoquent une levée de boucliers de la part des Amis de la Forêt de Fontainebleau. Ces protestations rappellent, dans leur ampleur et dans leurs modalités (pétitions, soutiens de parlementaires, interpellation au ministre, etc.), le combat des peintres au XIXe siècle.

«A l'époque, selon M. Robin, président de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, on a commencé à parler de potentialité de production de la forêt de Fontainebleau et le forestier ne s'est pas expliqué. L'évolution des moyens techniques d'exploitation de la forêt n'a peut-être pas été assez expliquée aux gens par les exploitants forestiers. Cette communication avec le public était d'autant plus nécessaire que la fonction d'accueil du public dans une forêt péri-urbaine devenait importante. Mais la notion de forêt péri-urbaine n'était pas encore apparue en 1970». Le problème selon M. Robin vient d'un manque de communication du côté de l'O.N.F. et d'une méconnaissance de la sylviculture de la part des Amis de la Forêt. Il avoue même qu'à l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau, «la tradition est de ne pas se mêler de sylviculture». Les associations locales se sont élevées contre l'enrésinement du massif, dénonçant à Fontainebleau, forêt classée (au titre de la loi du 2 mai 1930, arrêté du ministère des Affaires Culturelles du 2 juillet 1965), l'application de la directive ministérielle du 18 février 1987 selon laquelle il est «nécessaire d'améliorer la mise en valeur de la forêt française, dont la production de bois résineux devrait doubler à l'horizon 2000-2010».

Les défenseurs de la forêt accusent l'O.N.F. de vouloir rentabiliser la gestion de ce «patrimoine naturel», en se fondant notamment sur le statut industriel et commercial de l'Office. Certes, l'O.N.F., doté de l'autonomie financière, encaisse les produits des forêts domaniales (ventes de bois, location du droit de chasse, etc.) et assume toutes les charges de gestion (salaires des personnels, impôts, etc.). Mais on sait peu ou on ne veut pas savoir, que l'O.N.F. n'est pas tenu d'équilibrer son budget sur l'année, ce qui lui permet de mener une politique d'amélioration forestière à long terme et, surtout, que le système instaure une péréquation entre massifs, permettant grâce aux forêts productrices l'investissement en forêts protectrices et paysagères. Du fait de la priorité de leur fonction sociale, les forêts publiques d'Île-de-France sont largement déficitaires.

II – LES DÉTRACTEURS DE L'O.N.F.

Le *Livre Vert* que les Amis de la Forêt de Fontainebleau publient en 1990, attire l'attention du public et des autorités sur le patrimoine exceptionnel que représente la forêt de Fontainebleau. Parmi les opposants les plus farouches à la gestion que l'O.N.F. pratique à Fontainebleau, le Général Brésard (CR), membre du Conseil d'administration des Amis de la Forêt de Fontainebleau. Il réclame qu'«on discute de la sylviculture et non seulement des sentiers, des fêtes». A la suite d'un vote de défiance du Conseil d'administration des Amis de la Forêt de Fontainebleau, il quitte l'association et fonde, en janvier 1988, le Comité pour l'Avenir de la Forêt de Fontainebleau, qui n'est pas sans rappeler, avec les 30 000 signatures recueillies, le Comité de protection artistique de la Forêt de Fontainebleau, créé en 1873 auquel adhèrent des personnalités comme Hugo, Sand, Millet et Denecourt. Le Général Brésard est très connu dans diverses associations de défense de l'environnement, dont la fédération France Nature Environnement, car il a aussi fondé une association de protection des sites sur l'île de Ré. «Une directive ministérielle, dit-il, a donné l'ordre à l'O.N.F. de doubler la production de bois résineux à l'horizon 2000-2010. Donc, quand l'O.N.F. enrésine, l'O.N.F. ne fait qu'exécuter les directives ministérielles, il faut que ce soit bien clair dans l'esprit de tout le monde. Mais, comme ils savent que cela n'a pas la faveur du public, ils essaient de le cacher par tous les moyens et de ne jamais en parler, mais de le faire quand même. Ce qui est intéressant, c'est de voir la philosophie de l'ensemble de ce Plan d'aménagement. Pourquoi est-ce qu'ils font ça ? comment ? Et ils ne le disent pas parce que ce sont des menteurs ! C'est ce qui est grave ; l'O.N.F., moi je le dis, ne dis pas la vérité, c'est-à-dire qu'ils ne disent pas ce qu'ils font sur le terrain».

Ces reproches ne datent pas d'hier... Dans son rapport du 13 mai 1914, Monsieur Geneau, conservateur des Eaux et Forêts à Paris, écrivait : «Parmi les griefs innombrables adressés par les artistes à l'Administration forestière, le principal, celui qui résume tous les autres, consiste à dire que la forêt de Fontainebleau est exploitée d'une façon «industrielle», sans aucun souci d'en conserver le caractère esthétique ; produire beaucoup de stères et beaucoup de planches pour réaliser beaucoup d'argent, traiter en un mot la forêt comme une «usine à bois», tel serait l'objectif du service forestier». Que ces quelques lignes paraissent actuelles ! Et, en 1914, la mécanisation et la rationalisation des techniques sylvicoles étaient loin d'être ce qu'elles sont.

Le Général Brésard voit, dans l'habitude des forestiers de ne pas déboiser les abords des routes, une preuve de l'hypocrisie de l'Office. Selon lui, l'enrésinement serait une politique due aux professionnels de la cellulose et exécutée par l'O.N.F. en secret. Il s'agirait d'un véritable «complot», tramé par des organismes tels que l'AFOCEL et l'ARMEF. Non sans malice, il fait remarquer que l'actuel directeur de l'O.N.F., M. Touzet, a été directeur de l'AFOCEL... Le Général Brésard, alors membre du Conseil d'Administration, a participé aux travaux de l'Association des Amis de la Forêt de Fontainebleau sur l'enrésinement. Il en résulte une liste des «parcelles enrésinées de façon majoritaire» et, surtout, une liste de «118 parcelles enrésinées depuis le plan d'aménagement de 1970», publiées dans le *Livre Vert*. Dans ses propres travaux préparatoires, le Général Brésard avait même ajouté une liste des «parcelles enrésinées à 35 %», qui n'a pas été retenue... Les Amis de la Forêt accusent très clairement l'O.N.F., malgré les promesses du chef du Centre, de laisser l'enrésinement progresser,

– soit naturellement : en laissant des semenciers près ou dans des parcelles à nu, l'O.N.F. fournirait au pin sylvestre l'occasion de se répandre ;

– soit artificiellement : en prétextant l'échec ou l'impossibilité d'une plantation feuillue afin de planter des résineux.

III – LA MÉDIATION DU MUSÉUM

Pour apaiser la querelle, l'O.N.F. a demandé au Professeur Jean Dorst du Muséum d'Histoire Naturelle d'animer un groupe de réflexion sur l'état, l'avenir et la gestion du massif. En avril 1990, cette commission a remis son rapport à M. Georges Touzet, directeur général de l'O.N.F. Comme le dit l'avant-propos, il s'agit d'un «document objectif, comme il se doit dans la grande tradition du Muséum»... La conclusion principale en ce qui concerne l'enrésinement – «point particulièrement controversé» – est que «souvent, l'O.N.F. et ses interlocuteurs se situent sur des registres différents (...) tous veulent la pérennité du massif. Mais les motivations sont diverses, les regards différents. Il y a le savoir technique, la sensibilité artistique, la fibre patrimoniale, l'obsession de l'espèce rare. Ces différences peuvent être sources d'incompréhension». Et le rapport poursuit : «D'où viennent alors les difficultés, les incompréhensions ? Les principes de gestion présentés par l'O.N.F. ne seraient-ils pas suivis d'effets sur le terrain ? (...) Lorsqu'ils parlent «d'espèces naturelles et de ressources naturelles renouvelables» à gérer patrimonieusement, les forestiers se contentent-ils de désigner seulement des espaces boisés, où une sylviculture économiquement impeccable permet l'exploitation régulière d'essences judicieusement choisies ? Le patrimoine naturel ne serait-il que de l'argent sous forme de bois, et non une richesse biologique ? Ou bien l'O.N.F. aurait-il seulement un problème de communication, une difficulté à démontrer à ses interlocuteurs que les actions menées sur le terrain sont bien conçues pour qu'à terme (moyen ? long ?) la richesse et la diversité du milieu soient intégralement maintenues ? Quant à ceux qui critiquent l'O.N.F., font-ils à coup sûr l'effort de juger des effets immédiatement visibles de la sylviculture par rapport aux objectifs à long terme de celle-ci ? Fondent-ils certaines de leurs critiques sur des données recueillies avec le maximum d'objectivité ?»

«Les principes de gestion présentés par l'O.N.F. ne seraient-ils pas suivis d'effets sur le terrain ?» Il est indéniable que les principes de gestion énoncés dans le Plan de 1970 n'ont pas toujours été appliqués. Mauvaise volonté ou simplement déconvenues techniques ? La deuxième assertion est la bonne : l'O.N.F. a souvent péché par excès d'optimisme. Le principe était : «L'extension du pin sylvestre au détriment des feuillus sera stoppée et l'on cherchera même, dans la mesure du possible, à augmenter la surface occupée par le chêne, essence particulièrement longévive et qui permet un cloisonnement efficace des secteurs sensibles aux incendies» (*Plan d'Aménagement de 1970*, p. 35). Le Plan précise même qu'il sera préférable de remplacer le pin sylvestre par le pin laricio car «le pin laricio, à l'inverse du pin sylvestre, ne peut pas coloniser les peuplements feuillus car il ne se régénère pas naturellement ; aussi, introduit entre une parcelle de pin sylvestre et une parcelle feuillue, il peut jouer un rôle «tampon» en évitant l'extension du pin sylvestre» (p. 16).

Pour les 118 parcelles relevées par les Amis de la Forêt de Fontainebleau, le plan de 1970 prévoyait de mettre en régénération 1 662 hectares, c'est-à-dire 60 % environ de la surface (régénération artificielle et naturelle presque à égalité). Sur ce total, seulement 103 hectares (environ 6 % de la surface mise en régénération) devaient être «enrésinés». Force est de constater le contraire à savoir que la surface résineuse en 1968, dont l'O.N.F. avait prévu la conversion en feuillus est loin d'être négligeable : 294 hectares devaient être «enfeuillés», c'est-à-dire presque trois fois plus. Mais le lecteur attentif du texte de 1970 notera que l'Office ne se faisait guère d'illusions quant à la réussite de ces opérations. Le forestier a toujours dû composer peu ou prou avec la nature. Il est prévu en 1970 (p. 37) que les régénérations naturelles de feuillus échoueront «une fois sur deux», celles de résineux «une fois sur quatre».

Quant à la possibilité de réussir une régénération artificielle en chêne, l'aménagiste avouait (p. 13) : «Il y a très longtemps qu'on n'a pas régénéré artificiellement, à une échelle suffisamment importante, le chêne en France et l'expérience en la matière est donc réduite». Là est la cause de certaines erreurs. Des parcelles mélangées devaient, selon le Plan de 1970, être régénérées artificiellement en chêne. Or la régénération a échoué. C'est le cas de la parcelle 612 – citée dans le *Livre Vert* parmi les parcelles enrésinées depuis 1970 – où l'échec fut d'autant plus patent que le reboisement en chêne servait de cadre à l'opération Guigoz «Un enfant, Un arbre». On peut reprocher à l'O.N.F. son échec mais on ne saurait lui reprocher de l'avoir caché ou nié.

IV – L'INFLEXION DE 1985

Dans la *Révision du Plan d'Aménagement* de 1985, on lit en effet (p. 16) : le «choix des essences dans les parcelles du groupe de régénération, a été fait de manière subjective en se référant à la nature et à la qualité des peuplements existants ou des peuplements proches sans étude pédologique ni phytosociologique. Pour ce qui est du chêne (...) le choix des parcelles où sa réintroduction est préconisée ne paraît pas toujours adéquat. Les échecs constatés dans certaines parcelles (75, 612...) semblent tenir essentiellement à l'existence d'un substrat calcaire superficiel recouvert de sable soufflé, dans lequel les réserves en eau sont inexistantes à certaines saisons (début du printemps et été) et les réserves en éléments nutritifs très faibles». On touche ici un des problèmes majeurs du Plan de 1970 : les travaux ont été décidés et effectués avant

l'étude des sols de la forêt. Le Plan dit au chapitre «Pédologie» : «L'étude confiée à un organisme scientifique spécialisé n'est pas encore terminée» (p. 9). A ce jour, le catalogue des sols et stations de la forêt ne l'est toujours pas.

«Quant à ceux qui critiquent l'O.N.F., (...) fondent-ils certaines de leurs critiques sur des données recueillies avec le maximum d'objectivité ?» Les comptages obtenus de façon empirique par les Amis de la Forêt ne sont guère fiables dans la mesure où rien n'est dit ni sur la méthode utilisée ni sur les critères d'appréciation de l'«enrésinement majoritaire» (taux de couverture au sol, nombres de tiges, impression visuelle ?) Un bruit court selon lequel l'estimation des parcelles enrésinées depuis 1970 aurait été faite à partir des signes conventionnels (et non proportionnels !) des cartes au 1/25 000e de l'I.G.N. Les rédacteurs eux-mêmes semblent dénoncer la partialité de leur travail lorsque, ayant dénombré 118 parcelles enrésinées depuis 1970, ils réduisent ce chiffre à 60 «pour éviter tout esprit de polémique avec l'O.N.F. !»

Plus étonnant encore, les détracteurs de l'O.N.F. ne semblent pas avoir consulté les archives de l'Office pour étayer leurs affirmations à l'aide de données scientifiques indiscutables. C'est du moins ce qu'affirme M. Perraud, chargé des relations avec le public pour la Forêt de Fontainebleau, ceci depuis le début des années 80. Ce n'est pas surprenant quand on sait la méfiance de certains à l'égard de l'Office. Dans un article de la revue *Combat Nature* paru en novembre 1992 (*Fontainebleau, merveille en grand péril*, n° 92), Christiane Ruffier-Reynie précise «l'inutilité absolue de s'attarder aux déclarations, professions de foi et grands principes énoncés par les responsables de l'O.N.F. dans des articles ou des brochures de propagande. Se risquera-t-on à dire qu'ils sont particulièrement bien placés pour manier la langue de bois ? (...) on voit ce qui seul compte : ce qui se passe sur le terrain et qui est l'application exacte des vraies directives de l'O.N.F.»

V – LA CONFRONTATION ENTRE LE DIRE ET LE FAIRE

La comparaison entre la description de la forêt en 1968, le plan d'aménagement de 1970 et le terrain aujourd'hui est riche d'enseignements. Quelle image donne la description qui précède l'aménagement tant décrié des parcelles prétendues «enrésinées» par les Amis de la Forêt de Fontainebleau ? Sur les 118 parcelles en question, seulement 5 étaient en 1968 peuplées de feuillus majoritaires. Au contraire, 50 parcelles sur les 118 ne contenaient en 1968 *aucun* peuplement feuillu majoritaire caractérisé. Cette cinquantaine de parcelles étaient donc déjà enrésinées en 1970. Non sans ironie, on peut se demander, avec M. Perraud, s'il ne faudrait pas plutôt lire «enrésinés depuis 1870». Toutes les zones rocheuses de la forêt étaient déjà résineuses voilà au moins cent ans : le Mont-Aigu, le Rocher du long Boyau, le Rocher de Milly, la Gorge aux Archers, le Cul de Chaudron, le Rocher Cassepot, etc. Ces parcelles n'ont en fait jamais été feuillues, puisque les cartes anciennes et les descriptions du XVIIIe siècle montrent que la plupart des rochers étaient dénudés avant l'introduction des pins. Ceux-ci furent d'ailleurs introduits sous François Ier (pin maritime) et sous Louis XVI (pin sylvestre en partie pour cacher la vue de ces lieux désertiques qui faisaient peur). Dans sa description de l'«antique forêt de Bière» parue en 1731, l'abbé Pierre Guilbert décrit le «désert et ermitage de Franchard» en ces termes : «des

montagnes escarpées, des sables arides et de monstrueux et brûlants cailloux (...) Quelques arbres sauvages plantés de loin en loin (...).»

En 1968, les trois-quarts de la surface des 118 parcelles étaient déjà couverts de résineux. Le problème vient sans doute du fait que beaucoup de parcelles ont des peuplements mélangés : là est la source des malentendus. Peut-être l'O.N.F. considérait-il comme résineuses des parcelles qui, à cause de la présence de quelques feuillus, étaient perçues comme feuillues par les promeneurs. Outre ces quelques zones de futaie feuillue dans des parcelles résineuses, il faut ajouter, dans de nombreux cas, un sous-étage dense de feuillus (hêtre), qui peut aisément cacher la cime des grands pins aux yeux du promeneur. Lui en retirera une *impression visuelle* de taillis de feuillus, alors que l'O.N.F., qui dispose des comptages de l'IFN et des photographies aériennes de l'IGN, conclura à la vocation résineuse de l'endroit ! Il apparaît donc que les Amis de la Forêt et ses gestionnaires ne définissent pas de même l'«enrésinement» : pour les détracteurs de l'O.N.F., la non-éradication systématique du pin, là où il n'est pas à sa place, c'est-à-dire au moins sur les mille hectares classés par les forestiers en 1968 comme «résineux sur sol à vocation feuillue» (36 % de la surface des 118 parcelles) vaut pour enrésinement. M. Robin, président des Amis de la Forêt de Fontainebleau, en est d'ailleurs conscient : «Ceux qui ont fait l'inventaire des parcelles enrésinées dans le *Livre Vert* ont eu tendance à dire que, puisque l'O.N.F. n'éradique pas les pins, cela veut dire qu'on laisse gagner le pin (enrésinement déguisé). En fait, l'O.N.F. n'a pas les moyens financiers et matériels de tout éradiquer».

Cette étude devra dans l'avenir être complétée par le dépouillement de la description de la forêt actuellement en cours, en vue du nouveau plan d'aménagement de 1995. Alors, seulement, pourra-t-on savoir dans quelle proportion l'enrésinement a ou non gagné dans cette forêt domaniale. Mais toutes les études statistiques ne terrasseront pas cette vérité irréductible : chaque groupe a sa vision de la forêt, chacun a ses clichés, ses mythes. Les gestionnaires ont pour eux la longue durée, ils aménagent la forêt des siècles futurs. Les promeneurs, eux, veulent retrouver en forêt les images culturelles qui y sont attachées. Méditons, pour terminer, cette remarque du forestier, P. Domet dans son *Histoire de la forêt de Fontainebleau* (1873) : «Quant aux critiques faites au nom de l'art, nous avouons que la vue d'une belle roche, d'une lande rase, aux horizons lointains, nous paraît plus poétique que celle du fouillis que présente un jeune repeuplement de pins, au vert uniforme, aux formes raides et disgracieuses, qui recouvre, monotone tapis, les contours les plus pittoresques de nos grès ; mais si le gaulis nous semble peu agréable, la futaie charmera nos descendants. Combien nos rochers, les plus vantés, ne gagneront-ils pas, surmontés d'une voûte légère, que soutiendraient les troncs clairsemés de vieux sylvestres, longues et hardies colonnes, dorées par la nature ? (...) Sachons donc nous priver d'une partie de nos trésors artistiques, pour enrichir nos enfants de beauté dont il ne nous a pas été donné de jouir».

LES PROMENADES PUBLIQUES À GENÈVE (1680-1850)

par Christine AMSLER

A partir de la Réforme, la petite cité-État de Genève, implantée de part et d'autre du Rhône dans un site vallonné à l'extrémité aval du Léman, est largement entourée de puissants voisins aux aspirations expansionnistes à peine voilées, la Savoie et la France. L'essentiel de ses ressources financières est consacré au renforcement périodique des fortifications de type bas, qui, depuis le milieu du XVIe siècle, enserrant de près le tissu urbain, à quelques mètres des remparts médiévaux. L'embellissement des courtines et bastions n'en est pas pour autant négligé. Au terme de l'une ou l'autre des campagnes de travaux, les nouveaux ouvrages sont agrémentés de quelques ormes, tilleuls, frênes, noyers, ou autres essences traditionnelles, pour « la décoration, profit et honneur de la ville » comme le précise une mention de 1558.

I - LES CAUSES DU CHANGEMENT

Vers la fin du XVIIe siècle, deux bonnes raisons parmi d'autres incitent les édiles à créer une charge de Grand Forestier et à augmenter le nombre des arbres sur sol public : la *demande croissante en bois d'ormes* pour les besoins de l'artillerie et *l'engouement naissant*, importé de France, pour des espaces de verdure réservés à la promenade et à la sociabilité en plein air. Petit à petit, les plantations sur les ouvrages de défense sont étoffées, certaines pour abriter des lieux de détente, dont l'aménagement, toujours modeste et réversible à la moindre menace extérieure, se compose pour l'essentiel d'arbres ombragifères, d'un sol de niveau gravelé et de quelques bancs. A défaut d'une réelle politique d'agrandissement de la superficie habitable, ces travaux d'embellissements en zone militaire se présentent comme un pis-aller salutaire, car ils permettent de réaliser, au rythme des désirs et des possibilités du moment, de petites opérations d'extension de la ville par l'intérieur.

II - LES ÉTAPES DU VERDISSEMENT

Au début, on cherche à tirer parti des courtines, qui sont toutes progressivement ouvertes à la promenade au cours du XVIIIe siècle. Mais c'est devant la Maison de Ville, le siège du gouvernement, sur les pentes légèrement escarpées et encore peu urbanisées du front méridional, que prend place l'ensemble le plus élaboré de la période, ceci au moment précis où les familles les plus influentes de la petite République choisissent d'y ériger leur hôtel particulier. Vers 1700, une ancienne plate-forme militaire ombragée de quelques tilleuls (la Treille) est prolongée, pourvue de deux rampes symétriques et replantée d'une double ligne de marronniers. Cette essence d'importation, très en vogue dans les promenades genevoises durant les trois premières décennies du siècle, relègue alors les arbres d'ornement traditionnels dans les espaces secondaires, avant d'être à son tour écartée par un autre feuillu de provenance étrangère, le platane (vers 1800).

En contrebas de cette esplanade, les autorités font aménager, à partir de 1726, un bosquet découvert (la Belle Promenade) pour lequel des renseignements sont pris à Paris. Des allées rectilignes, en pattes d'oie ou en segments de cercle, ordonnées autour de deux axes de symétrie perpendiculaires, sont bordées de marronniers dont les frondaisons – fait exceptionnel pour les promenades genevoises –, sont taillées en palissade, tout comme les charmilles à hauteur d'appui qui relient leurs troncs. Trois petits motifs de plan centré sont entourés chacun d'une plate-bande à compartiments qu'égayent des fleurs de saison disposées entre des buis, des ifs et des lauriers taillés en boule ou en cône. Un premier poste de jardinier est créé à l'occasion de cette réalisation que finance entièrement le Trésor public (1727).

Ce goût pour la verdure ne se limite pas au périmètre des enceintes. Il pénètre aussi à l'intérieur du tissu urbain, où les jardins privés font cruellement défaut. Quelques places, toujours petites et irrégulières à Genève, sont, elles aussi, agrémentées de marronniers ou de platanes, à l'ombre desquels sont déposés un ou deux bancs (Fusterie, Longemalle, etc.). La remarquable expansion que connaît l'arbre urbain au XVIII^e siècle, s'infléchit dès la Restauration. A l'intérieur de la ville, l'arbre devient objet de vives critiques : on l'accuse de rendre les maisons insalubres, d'attirer les insectes, d'obstruer par ses feuilles les chéneaux, d'entraver la circulation, de boucher la vue et d'engendrer la mélancolie.

Alors que les discussions visent le cœur de la ville, les autorités décident de prolonger le réseau des promenades à l'extérieur de celle-ci. La reconversion touche les bastions et le pied des glacis, et entraîne une démilitarisation progressive des remparts, favorisée par le rattachement de Genève à la Confédération helvétique (1815). Ces nouvelles réalisations, établies à l'avant des aménagements tirés au cordeau du siècle précédent, relèvent désormais d'un esprit paysager. Dans la mesure du possible, la configuration préexistante du terrain est conservée. Mais alors que dans les bastions on diversifie les essences en imitant la nature (bastions du Pin, du cendrier, Île Rousseau), les glacis sont, quant à eux, habillés d'une ou deux lignes serpentine d'ormes plantés le long des chemins de circonvolution (premier tronçon en 1779, sur la rive Suisse, soit la rive droite). Par conséquent, l'image de la cité se métamorphose : à celle du XVIII^e siècle qui présente une ville isolée dans son écrin de verdure au milieu d'une campagne qu'elle domine, succède celle d'une entité reliée à ses banlieues et intégrée dans le paysage environnant. Hélas, d'importants plans de cet urbanisme végétal de composition progressive disparaîtront lors du démantèlement des fortifications, voté en 1849.

PARIS : DES ARBRES EN FICHES

par Micheline HOTYAT

L'arbre de la ville vit dans une atmosphère souvent agressive et se développe dans un sol présentant de nombreuses contraintes. De plus, l'homme agit directement sur la plante en effectuant des travaux d'entretien, en exerçant des actions à l'encontre du végétal lors de travaux urbains quand il ne s'agit pas de vandalisme pur et simple. L'arbre citadin connaît donc des conditions bien particulières et sa gestion nécessite la prise en compte de tous ces caractères. Mais, comment appréhender ces caractéristiques afin de gérer au mieux ce capital végétal ? quels soins prévoir ? Toutes ces interrogations nécessitent l'établissement d'une carte d'identité pour chaque ligneux et la création d'immenses fichiers intégrés dans un Système d'Information Géographique (S.I.G.).

I - DE LA CONNAISSANCE DU MILIEU...

Mais avant d'entreprendre cette mise en fiche des arbres d'alignement encore faut-il connaître les conditions du milieu dans lesquelles se développent ces végétaux. Ces arbres sont soumis à trois principaux types de paramètres que sont les facteurs aériens (figure n°1), édaphiques et anthropiques.

Les facteurs aériens

La lumière est de qualité très différente en fonction de l'orientation des rues. Ainsi, les arbres situés à l'ombre d'un immeuble sont privés de lumière une grande partie de la journée, ce qui diminue l'activité chlorophyllienne et, donc, perturbe la croissance de l'arbre tant au niveau de son appareil foliaire que de son système racinaire. Inversement, les éclairages publics augmentent la durée, exposition et peuvent stimuler leur croissance. Les façades blanches et vitrées devant lesquelles ils se situent peuvent, par réverbération, accroître le stress hydrique et augmenter, de fait, la sensibilité du végétal à la pollution, aux gelées précoces, ce qui peut alors engendrer un dépérissement partiel, voire total.

La température souvent plus élevée des milieux urbains et les effets de la *réverbération* allongent la période végétative, ce qui peut expliquer la croissance plus rapide des ligneux, mais aussi des brûlures sur les feuilles et parfois, même, sur les troncs.

Le vent peut être particulièrement agressif dans les espaces où les tourbillons sont intenses et fréquents en augmentant l'évapo-transpiration.

Les poussières et les particules en suspension dans l'air en trop grande quantité constituent une couche plus ou moins pâteuse qui gêne l'assimilation chlorophyllienne et entraîne des lésions de la cuticule.

La pollution atmosphérique avec la présence de dioxyde de soufre issu des foyers domestiques entraîne des nécroses ou encore des chloroses avec l'existence du dioxyde d'azote.

Les réseaux aériens exigent un élagage drastique, pour des raisons de sécurité, autour des lignes aériennes électriques, des panneaux de signalisation ou encore pour dégager les éclairages publics. Cette diminution de la masse foliaire restreint la production de matière.

Les facteurs édaphiques

Les sols en milieu urbain présentent des caractéristiques bien particulières :

La sécheresse (figure n°2) est importante car les sols subissent tassement et compaction essentiellement dus aux piétinement des passants, au stationnement des automobiles sur les trottoirs, au tassement mécanique lors de l'élaboration des trottoirs et aux vibrations lors du passage des poids lourds. Ce compactage des sols, associé aux revêtements imperméables, engendrent une perte de 80 % de l'eau de pluie qui disparaît dans le réseau d'assainissement. Un engorgement superficiel apparaît aussi lors d'averses violentes compte tenu de la très faible porosité des premiers centimètres du sol. Tous ces caractères font que la réserve hydrique du sol est très faible, voire déficitaire.

Les principales pollutions (figure n° 3) du sol sont surtout dues à l'utilisation de sels de déneigement, au déversement des saumures des poissonniers utilisées pendant les marchés ou encore à la présence de minéraux lourds, d'herbicides ou de gaz. Tous ces éléments sont autant d'entraves supplémentaires à la croissance des végétaux.

Les carences minérales sont importantes du fait du ramassage régulier de la litière à l'automne. Ce manque d'intégration annuelle de matière organique dans le sol empêche le développement du chevelu racinaire superficiel et exclut la réintégration dans le sol des éléments minéraux contenus dans les feuilles et les brindilles.

Les réseaux souterrains, tels les câbles électriques, le «tout à l'égout», les conduites de gaz, etc..., entraînent surtout la suppression de racines et constituent souvent des obstacles importants pour l'extension du système racinaire.

Les facteurs anthropiques

Les actions directes de l'homme sur les arbres d'alignement consistent la plupart du temps en actions plus ou moins agressives comme un élagage inconsidéré à la tronçonneuse sans désinfection après chaque arbre, ou un élagage abusif à la montée de sève ou des actes de vandalisme comme des plaies volontaires ou encore des chocs de voiture. Toutes ces agressions perturbent sérieusement la croissance des arbres.

Aujourd'hui un effort est consenti dans bien des communes pour l'entretien des arbres d'alignement mais, afin de conserver au mieux ce patrimoine arboré, il faut apprendre à le connaître pour mieux le gérer, ce qui nécessite une comptabilité rigoureuse, une localisation précise et la constitution d'une carte d'identité pour chaque individu. Comment réaliser ce travail ?

Microclimat forestier

Microclimat urbain

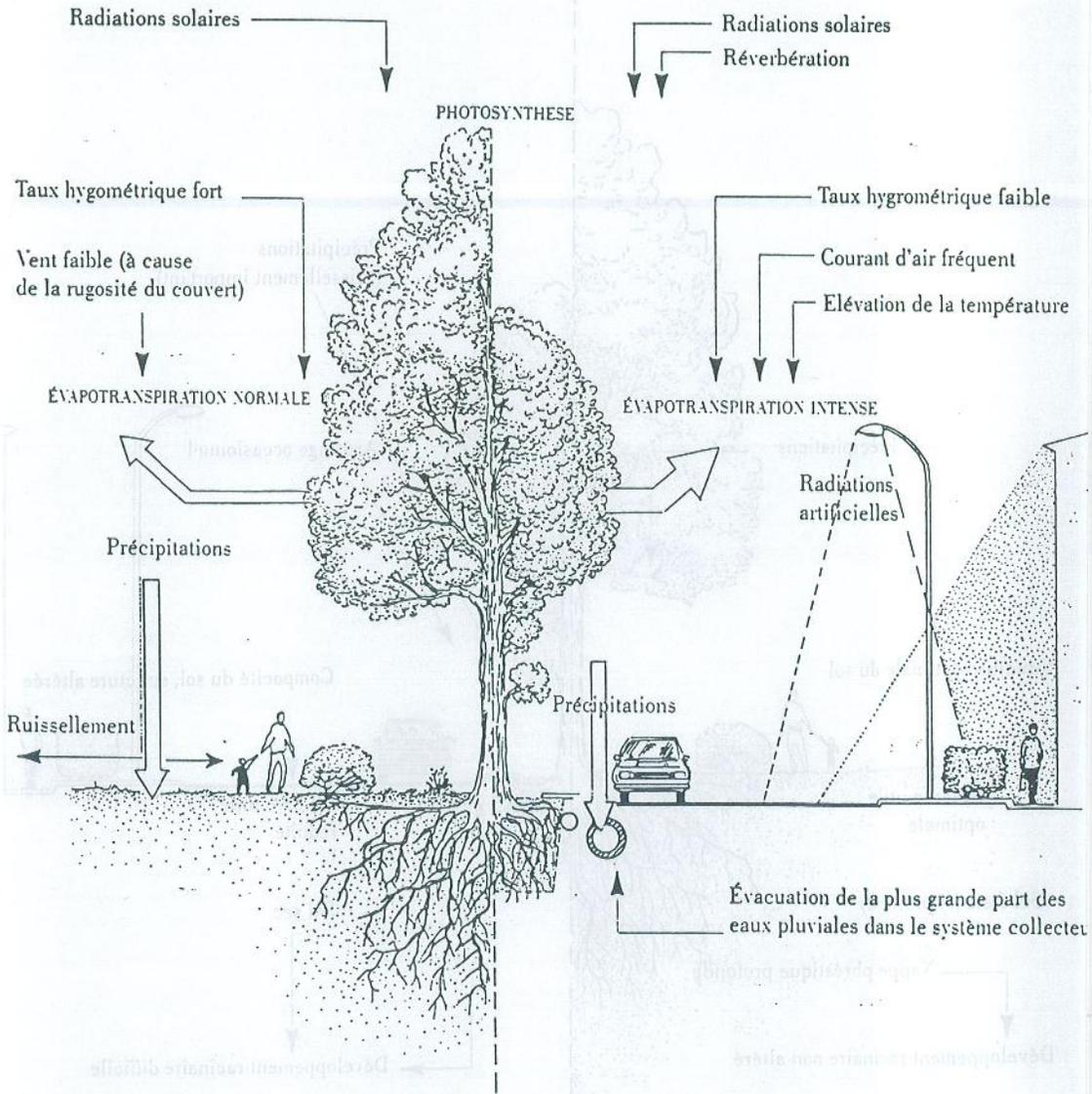


Figure n° 1 : Incidences du microclimat urbain sur le développement des arbres. Comparaison avec le milieu forestier, d'après F. Freytet in *L'Arboriculture urbaine*, éd. IDF, 1993, 318 p.

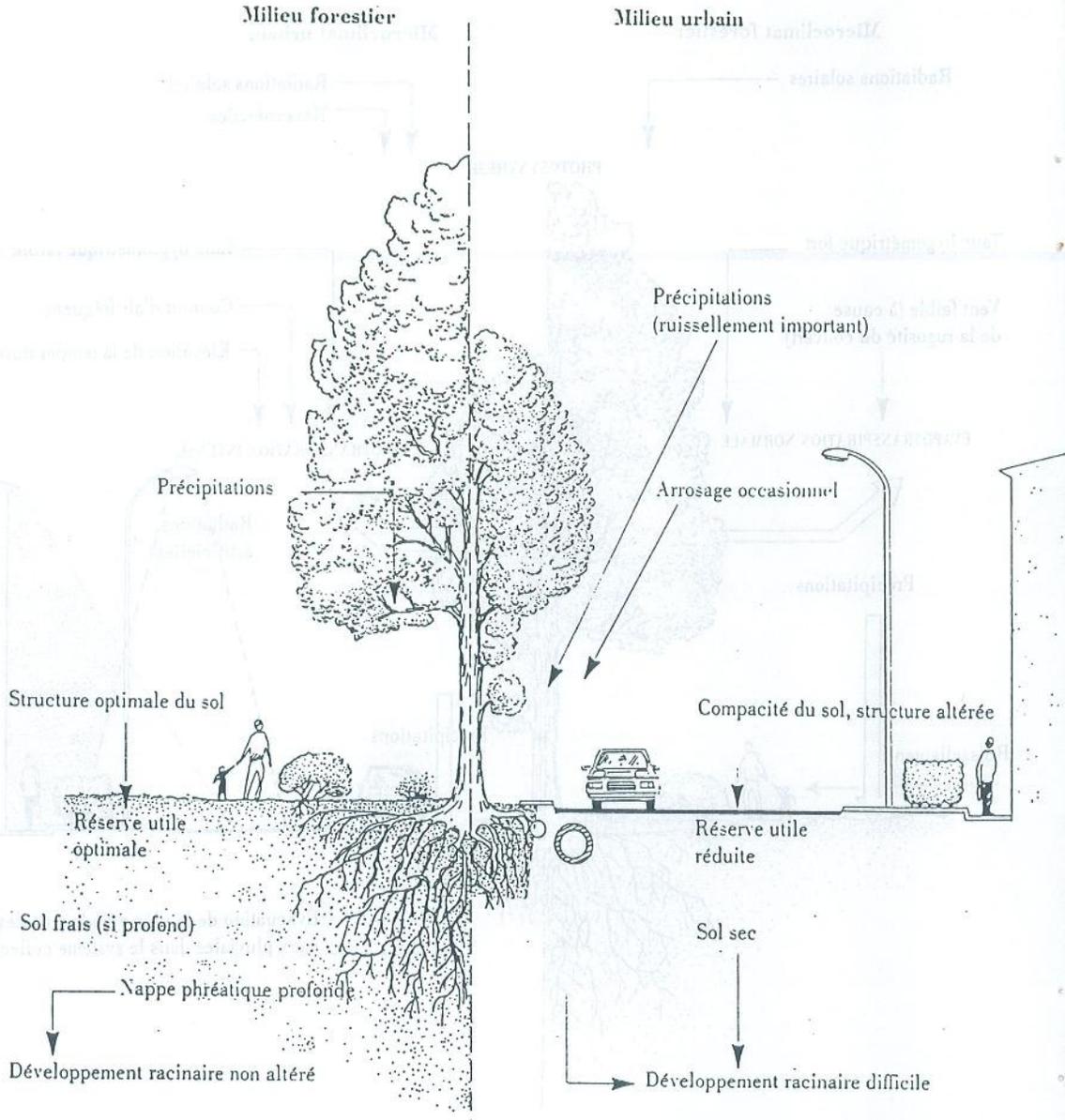


Figure n° 2 : Incidence du facteur hydrique sur le développement des arbres. Comparaison avec le milieu forestier, d'après F. Freydet in *L'arboriculture urbaine*, éd. IDF, 1993, 318 p.

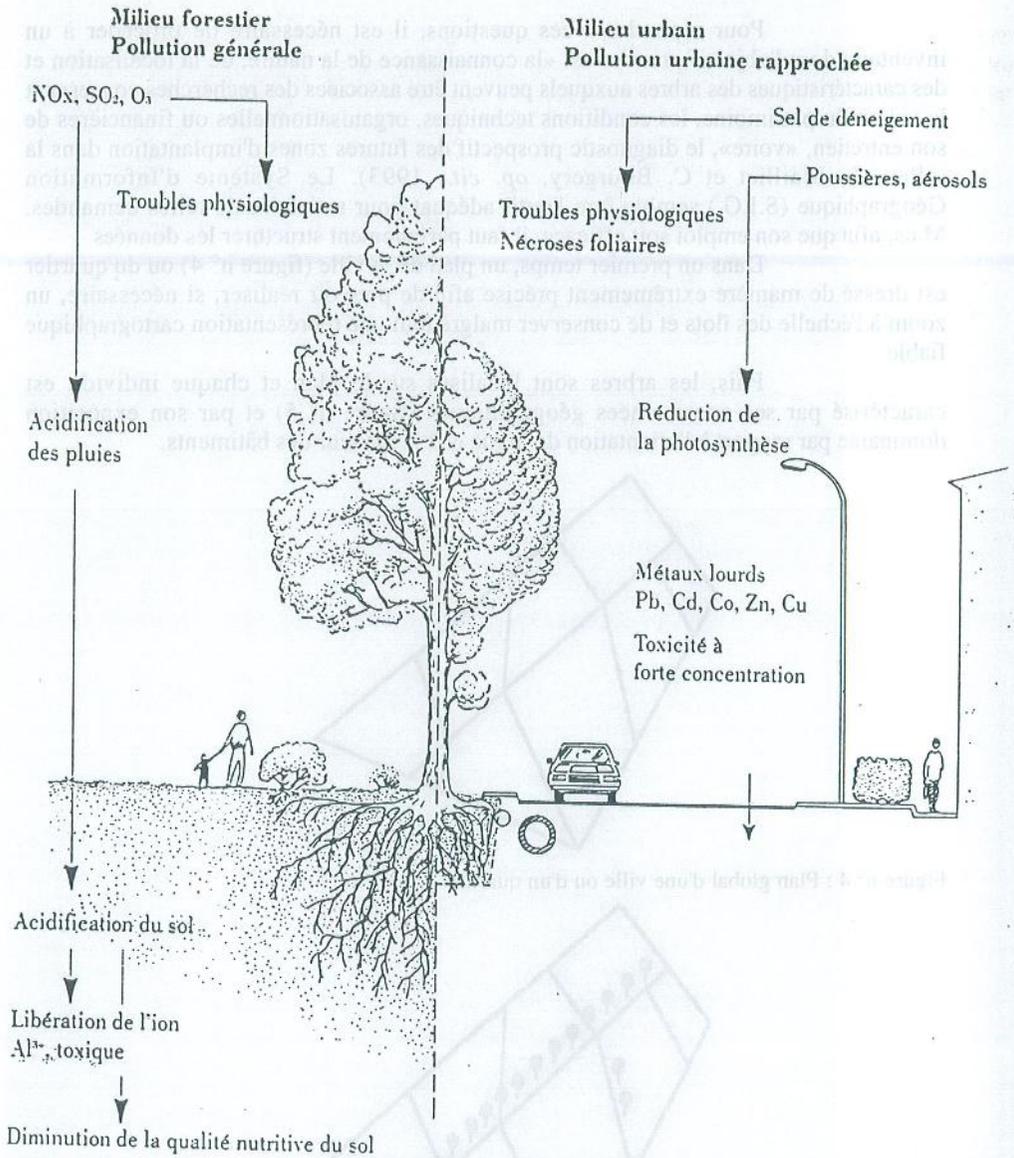


Figure n° 3 : Incidences des pollutions sur le développement des arbres. Comparaison avec le milieu forestier, d'après F. Freydet in *L'arboriculture urbaine*, éd. IDF, 1993, 318 p.

II – ... AUX ARBRES EN FICHES

Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de procéder à un inventaire dont l'objectif premier est «la connaissance de la nature, de la localisation et des caractéristiques des arbres auxquels peuvent être associées des recherches concernant la valeur du patrimoine, les conditions techniques, organisationnelles ou financières de son entretien, «voire», le diagnostic prospectif des futures zones d'implantation dans la ville» (L. Mailliet et C. Bourgery, *op. cit.*, 1993). Le Système d'Information Géographique (S.I.G.) semble être l'outil adéquat pour satisfaire de telles demandes. Mais, afin que son emploi soit efficace, il faut parfaitement structurer les données.

Dans un premier temps, un plan de la ville (figure n° 4) ou du quartier est dressé de manière extrêmement précise afin de pouvoir réaliser, si nécessaire, un zoom à l'échelle des îlots et de conserver malgré tout une représentation cartographique fiable.

Puis, les arbres sont localisés sur le plan et chaque individu est caractérisé par ses coordonnées géographiques (figure n° 5) et par son exposition dominante par rapport à l'orientation de la rue et à la hauteur des bâtiments.

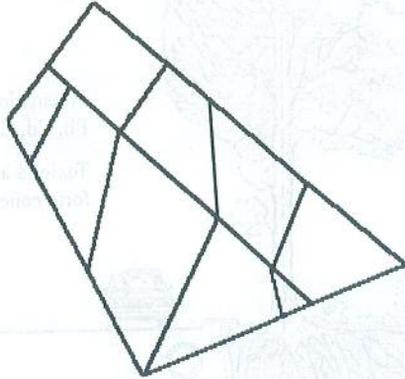


Figure n° 4 : Plan global d'une ville ou d'un quartier

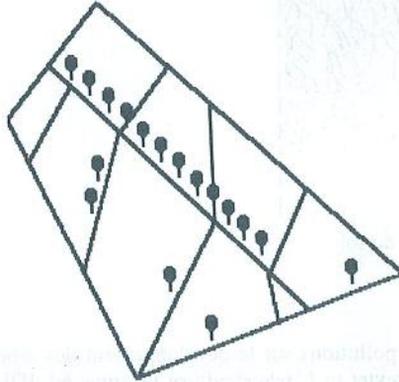


Figure n° 5 : Localisation de l'arbre par rapport à la rue, avec des coordonnées précises.

Un troisième fichier est créé pour rassembler les caractères spécifiques de l'arbre (figure n° 6), concernant le nom et la morphologie de l'espèce, le diamètre et la circonférence du tronc, la hauteur du tronc avant les premières charpentières, la hauteur moyenne du houppier, l'âge et l'état phytosanitaire de l'individu, les traitements antérieurs supportés...

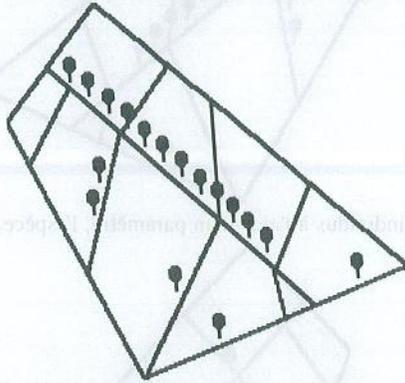


Figure n° 6 : Recensement des principaux caractères de l'arbre

Un quatrième fichier recense les interventions que l'individu doit subir : tailles d'entretien, taille de réformation, binage annuel, désherbage chimique, paillage, arrosage... Si le ligneux doit être remplacé, une nouvelle rubrique mentionne les travaux à effectuer avant la plantation, ainsi que le choix de la nouvelle espèce, qui est déterminée en fonction des conditions du milieu, de la vitesse de croissance voulue par rapport aux autres ligneux environnants afin de ne pas créer de rupture visuelle trop importante, de la sensibilité aux attaques parasitaires... Une fiche est, alors, créée pour ce nouvel individu qui reprend les caractères du troisième fichier.

La décomposition des informations en une série de fichiers à caractère subdivisé en modalités permet, outre un état analytique de la situation, de localiser les objets à partir d'un caractère ou d'opérer des croisements de caractères. Par exemple, à la demande du nom d'une espèce, le plan de la ville ou du quartier s'affiche et la répartition de l'espèce demandée apparaît (figure n° 7) ou encore la cartographie des platanes dépérissants est obtenue par croisement des deux paramètres : nom de l'espèce et état phytosanitaire (figure n° 8).

Cette liste de paramètres évoqués ci-dessus n'est pas exhaustive car le Système d'Information Géographique est conçu de manière évolutive afin de pouvoir intégrer toute sorte d'informations complémentaires. Mais ce simple exemple démontre toutes les possibilités d'utilisation d'un tel système.

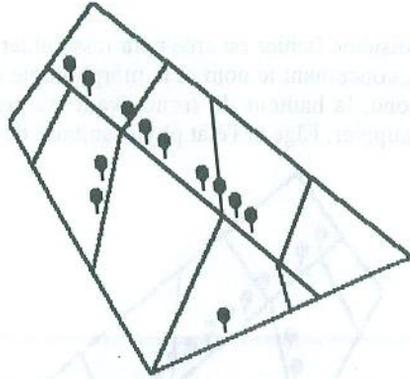


Figure n° 7 : Recherche d'individus à l'aide d'un paramètre, l'espèce, par exemple : le platane.

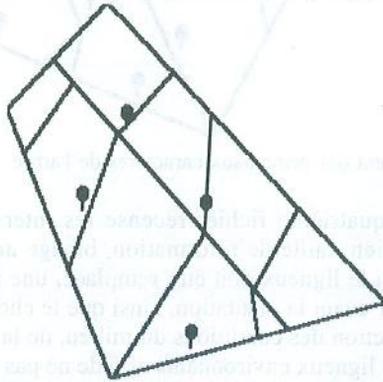


Figure n° 8 : Recherche d'individus par croisement de paramètres : nom de l'espèce plus état sanitaire. Platanes déperissants.

Cette organisation de la connaissance des arbres d'alignement montre combien, aujourd'hui, la prise en compte du patrimoine vert devient importante dans le développement de toute cité. Les arbres ne sont plus un simple décor mais «ils participent à la lisibilité de l'espace auquel ils apportent des qualités supplémentaires, propres au monde vivant, une lecture matérielle particulière, un rythme de vie ponctué par les saisons et surtout, une variabilité individuelle ou collective qui s'oppose à la normativité constante de l'environnement technologique» (L. Mailliet et C. Bourgerly, 1993). Le Système d'Information Géographique devient l'outil indispensable de gestion pour les collectivités locales qui pourront intégrer l'arbre à tout projet d'urbanisation et inscrire sa gestion dans l'espace et dans le temps.

UN ESPACE À OFFRIR : LE CAMPUS DE BORDEAUX

par Anne-Marie COCULA

Ici le bouleversement du paysage a été considérable : en moins d'un demi-siècle, les grands domaines viticoles des châteaux et les petites exploitations des vigneron ont été cernés puis absorbés par les tentacules de l'agglomération bordelaise, à l'exception des plus grands par la qualité comme Haut-Brion ou Pape-Clément. L'urbanisme a fait disparaître non seulement les vignes et leurs chambres de maison mais aussi les pignadas et les parcs des châteaux aux cèdres centenaires. Désormais, les rares demeures préservées se laissent grignoter, pour le plus grand profit de leurs propriétaires, par de lucratifs lotissements. De même ont disparu les chemins des vignes dont le tracé épousait les limites des propriétés et pouvait changer au gré des héritages, des partages et des ventes. Seules les courbes atténuées de l'avenue Roul et de ses prolongements témoignent de leur ancienne présence. Ces chemins, ouverture multi-séculaire du monde rural sur l'extérieur, ont été remplacés par des voies rectilignes qui s'ordonnent à partir d'un axe majeur de pénétration urbaine : la route de Bayonne. Disparue aussi la voie romaine sacrifiée sur l'autel du tracé de la rocade, sa descendante du XXe siècle. A l'époque de l'exaltation du patrimoine, il eût été précieux d'en garder un tronçon, aussi bref soit-il, et de le proposer comme lieu de promenade aux légions d'étudiants en mémoire de plus guerrières, venues de Rome et d'Italie.

Ce processus d'engloutissement d'un territoire agricole par la grande ville toute proche est classique, voire banal. L'originalité provient ici de la conception et de la construction d'un ensemble tout entier voué à l'enseignement et à la recherche, le domaine universitaire. Lové sur les communes de Talence, Pessac, Gradignan, il a pour frontière la trouée de la rocade et pour pénétrantes l'avenue Roul, les voies qui la prolongent et la route de Bayonne. C'est sur cette dernière que s'ouvre l'immense portail, ouvrage qui permet d'accéder aux bâtiments des sciences de l'Université de Bordeaux I, puis de pénétrer jusqu'au cœur du campus en franchissant le pont passerelle. L'interdiction faite aux voitures d'y passer témoigne de la place laissée aux piétons qui circulent par milliers sur ce territoire aux dimensions humaines, réputé pourtant inhumain : on peut, en effet, en faire le tour en moins d'une journée de marche, soit la durée qui bornait autrefois l'horizon des villageois et représentait pour eux la distance d'un déplacement vers la ville ou le bourg le plus proche les jours de marché et des grandes foires saisonnières.

I – UN OBSERVATOIRE IDÉAL MAIS ÉPHÉMÈRE

Cette étude est née d'une simple observation : celle du tracé des sentiers et chemins qui irriguent le campus et fournissent une parfaite illustration à la «circulation basse» telle que la conçoit Fernand Braudel : «La tâche première ? Distinguer entre circulations diverses : au moins une circulation haute, au moins une circulation basse, soit des artères et des veines – c'est le haut – et des vaisseaux capillaires, fins comme des cheveux, c'est le bas». Or cette circulation basse n'intéresse plus aujourd'hui ni les chercheurs ni les responsables de l'aménagement et de la

circulation car, en deux siècles, la route a évincé le chemin, puis l'autoroute a détrôné la route et l'automobiliste a vaincu le piéton. Ce dernier ne retrouve plus droit de cité que dans les rues auxquelles il a donné son nom au cœur des villes. Ailleurs, il lui faut se faufiler entre les voitures et assurer sa survie en s'arrêtant aux feux verts. Les statistiques, qui prennent en compte les accidents des piétons, négligent leurs parcours : comment estimer la mobilité piétonne et mesurer leurs «petits déplacements», même si les enquêtes nationales confirment et accordent à la marche 32 % des déplacements ? Cela représente cinquante millions de déplacements à pied par jour ouvrable pour les personnes de plus de quatorze ans. Ces déplacements concernent, par ordre d'importance décroissante de motif, les courses de proximité, les promenades, les visites, les démarches, l'école. Si écoliers et collégiens ne figurent pas dans ces enquêtes, les lycéens et les étudiants entrent bien, eux, dans cette catégorie de marcheurs qu'on ne suit plus à la trace qu'en de rares endroits – les sentiers du campus par exemple.

Le campus offre un observatoire idéal mais éphémère pour percer les desseins et suivre le dessin des pas de ceux qui y marchent quotidiennement, excepté en fin de semaine et durant les vacances. Mais ces pauses hebdomadaires et saisonnières ne suffisent plus désormais pour que l'herbe repousse sur les chemins et sentiers du campus. Le moment est donc bien choisi de cette étude, car voici près d'un quart de siècle que les premiers étudiants ont tracé, sur les terroirs bouleversés d'un campus encore en chantier, ces pistes *originelles* comme l'étaient autrefois celles des défricheurs, des bergers et des contrebandiers de l'Ancien Monde, celles des explorateurs et trappeurs du Nouveau. Les premiers passants, quelques milliers d'étudiants, ont «fait» la piste à force de piétinements. Les suivants ont freiné puis empêché la repousse. Les successeurs ont transformé la terre en terre battue, laissant dérouler sous leurs pieds un ruban brun qui tranche sur le vert des pelouses alentours. Qu'il soit détrem pé par les pluies ou craquelé par la sécheresse, ce ruban dénudé offre un contraste de couleur qui attire les passants et les incite à mettre leurs pas dans ceux des prédécesseurs : processions studieuses ou joyeuses qui ne s'écartent pas des sentiers battus. Quand l'un d'eux est délaissé, il faut plusieurs années pour que l'herbe y revienne.

C'est la réalité de ces abandons, dont les causes peuvent être très variables, qui rend éphémère cet observatoire piétonnier : il suffit du déplacement d'un trajet d'autobus, de la pose de barrières protectrices des pelouses ou de l'aménagement d'un nouveau parking pour que ces sentiers soient recouverts de terre meuble ou cessent d'attirer les passants. Abandons d'autant plus faciles que ces sentiers se déroulent sur de très brèves distances et peuvent aisément être remplacés par des concurrents mieux situés ou encore plus courts. Survivront-ils à l'aménagement du campus ? Il faut le souhaiter car ils servent de témoins, au XXe siècle, des conditions de naissance des premiers sentiers : ceux qu'empruntaient les premiers hommes...

Ce campus a donc été, à ses origines, alors qu'il était inachevé, une «région neuve» offerte à l'emprise d'universités contraintes de s'adapter à leur nouvel environnement. Intense bouleversement de la décennie 1965-1975 que S. Vassal, dans un article contemporain de ces années-là et, donc, de l'implantation des campus en France, a décrit comme une *expulsion hors des villes*, à la manière des bâtiments des foires-expositions, et comme un exil programmé des universitaires, étudiants et professeurs, avec, pour risque majeur, la transformation des universités ainsi déplacées en «une sorte de ghetto fonctionnel, verdoyant et moderne, mais établi en marge de la vie réelle». Sur ce territoire, en cours d'aménagement durant de nombreuses années, les

premiers utilisateurs ou usagers du campus ont eu carte blanche pour constituer, en marge du *réseau externe* qui les reliait à Bordeaux et à sa banlieue, un *réseau interne* informel qui marquait leur prise de possession de l'espace. Il est comparable, toutes proportions gardées, aux réseaux qui ont fourni durant des siècles, l'infrastructure de la «basse circulation» dans la France rurale : un ensemble ramifié de chemins desservant champs et villages, ouverts aux menus échanges et déplacements quotidiens, susceptibles de modifications ou de variantes dans les zones dépourvues d'obstacles naturels – reliefs ou forêts – et seulement entretenus en leurs endroits vitaux pour les passages comme l'approche des gués.

II – L'ÉTUDE DU RÉSEAU DES SENTIERS

Pour étudier l'organisation du réseau, il convient de ne pas considérer le campus comme un ensemble car chacun de ses habitants, qu'il en soit résident ou non, vit dans un lieu précis et ignore les endroits étrangers à son travail ou à son logement. Ce cloisonnement accroît les difficultés d'orientation sur le campus, puisque ses habitants connaissent peu leurs voisins et ont parfois du mal à identifier des bâtiments pourtant proches d'eux. Chacun a donc ses sentiers familiers et d'autres qu'il n'empruntera jamais. Ce réseau interne n'est qu'une *juxtaposition de réseaux* circonscrits par des bâtiments aux fonctions spécifiques qui déterminent des pôles dont l'attraction varie en cours de journée selon des rythmes inchangés : le matin, du village aux bâtiments de cours ; entre midi et treize heures, des bâtiments de cours aux restaurants universitaires ou aux cafétérias proches ; l'après-midi, à nouveau, les bâtiments de cours et, en soirée, le retour aux villages après un aller et retour aux restaurants. Ainsi, les chemins du campus remplacent le métro dans la trilogie déjà classique : métro, boulot, dodo. Ils sont le support, dans un espace déterminé par la fonction d'étude, de micro-mouvements pendulaires entre lieux de vie et lieux d'enseignement et ils déterminent, à l'intérieur du campus, des zones dépendantes de la localisation des différents villages universitaires où réside la majorité de la population piétonne du campus. Il s'agit d'embryons de quartiers, si l'on se réfère à la définition d'Henri Lefebvre : «le quartier, c'est le microcosme du piéton qui parcourt un certain espace dans un certain temps, sans avoir besoin d'emprunter un véhicule.

De ce fait quotidien – l'aire de rayon d'action du citoyen qui se déplace à pied – a résulté l'histoire et résulte encore une répartition des activités, notamment des lieux de commerce, d'échange, de rencontre et de communication». Faut de telles occupations, ces zones de parcours ne délimitent que des embryons de quartiers. Il faut aussi prendre en compte leurs dépassements sous forme d'extension d'itinéraires d'une université à l'autre, de Bordeaux I à Bordeaux III ou inversement : ainsi, du chemin de traverse entre l'institut d'études politiques (I.E.P.) et le bâtiment administratif de Bordeaux III. Il faut enfin ne pas oublier les sites de regroupement où convergent les piétinements de nombreux usagers du campus : d'une part, les cafétérias, de l'autre, la bibliothèque universitaire du droit et des lettres.

Ces piétons, combien sont-ils ? Toute estimation chiffrée serait trompeuse et chimérique car elle ne tiendrait pas compte des allers et venues des mêmes passants sur un même parcours et de la fréquentation de trottoirs goudronnés où les passages piétonniers ne laissent pas de trace. On peut simplement envisager que, sur les sentiers du campus, cheminent quotidiennement à la belle saison universitaire quelques

10 000 personnes soit la population d'une petite ville dont les habitants se consacraient exclusivement à la marche. Mais celle-ci ne saurait être unique : pour les uns, elle est le prolongement, jusqu'aux bâtiments des cours, des terminus de bus ; pour les autres, elle est l'auxiliaire de déplacements lointains effectués en automobile, une ou plusieurs fois par semaine. Le nombre important de voitures garées dans les parkings des villages témoigne de l'abandon provisoire de leurs propriétaires, qui perdraient du temps s'ils les utilisaient entre leur résidence et leur lieu de travail : mieux vaut pour eux marcher à pied... Entre l'utilisation de la voiture et la pratique de la marche à pied, point d'intermédiaire.

Les vélos sont les grands absents du campus, d'où l'étonnement des étudiants et des universitaires venus d'autres pays européens comme l'Angleterre, l'Allemagne ou les Pays-Bas, habitués à une circulation dense de cyclistes sur les pistes cyclables des campus. Dans les universités bordelaises, ce sont les parkings qui regorgent de voitures, mais leurs garages à vélos, réduits au minimum, restent déserts ou presque. Sans doute est-ce préférable : à en juger par l'étroitesse des voies où circulent et se croisent voitures et autobus, il n'y a pas de place pour les vélos.

Ces piétons qui sont-ils ? Pour la plupart, des passants passagers qui fréquentent les chemins du campus quelques années, seulement le temps de leurs études universitaires. Durée bien insuffisante et fréquentation trop fragmentaire dans l'espace pour que ces chemins soient l'égal de ceux qui entretiennent la mémoire collective de leurs usagers : «Mais il faut surtout admettre que quotidiennement les individus empruntent, comme on dit, des itinéraires qu'ils n'ont pas le choix de ne pas parcourir, contraints aux souvenirs qui naissent de l'habitude et parfois la subvertissent, côtoyant, ignorant mais parfois pressentant l'histoire des autres, passant par les chemins balisés d'une mémoire collective banalisée, dont l'efficacité ne se perçoit qu'occasionnellement et à distance». A des siècles d'intervalle, les étudiants du campus ne sauraient être les descendants des «piepowder» ou pieds poudreux, surnom donné aux marchands qui allaient par monts et par vaux sur les chemins médiocres de l'Angleterre médiévale. Une seule chose leur importe : joindre en un minimum de temps leurs lieux de travail, de repos, de repas et d'étude. Car il existe une corrélation directe entre l'utilisation d'un itinéraire et les minutes qu'il permet de gagner. Le tracé des chemins des étudiants est l'inverse de celui des chemins des écoliers d'autrefois, prélude à l'école buissonnière. Il affectionne les lignes droites et, en priorité, celles des diagonales.

III – LES DIAGONALES DU PIÉTON

La primauté de la ligne droite est la règle sur les chemins du campus. Lorsqu'elle est abandonnée au profit d'ondulations atténuées, c'est pour des raisons bien précises : là, il s'agit de contourner un bosquet, ici, l'infléchissement passager permet aux piétons de récupérer un très court moment l'ombre d'un arbre : ainsi du grand chêne récemment abattu pour construire le bâtiment du S.T.A.P.S. (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives). De même, à proximité du village, le sentier dessine un méandre qui permet aux passants de longer à distance respectueuse les poteaux de but, plantés là pour les délassements d'après cours. Ces exceptions qui confirment la règle du plus court chemin introduisent une apparente fantaisie dans ces cheminements étrangers à l'hédonisme de promeneurs du dimanche et au goût de l'effort

et de la découverte des amateurs de sentiers de grande randonnée.

La hiérarchie de ces tracés, qui fait intervenir mesures de longueur et de largeur, est très marquée. Les plus longs s'étirent à travers prés depuis les villages jusqu'aux bâtiments de cours ou plutôt jusqu'aux routes qui permettent d'y parvenir. A ce moment-là, le piéton perd son autonomie d'accès par les chemins qui lui sont propres et emprunte les voies tracées pour d'autres. Les sentiers les plus brefs se contentent de relier les arrêts de bus aux bâtiments de cours ou servent à raccorder deux itinéraires. Ils sont des raccourcis de raccourcis ou des options de parcours différentes pour une même destination. Ces sentiers les plus courts sont ceux que menacent le plus les transformations paysagères : ainsi, celui qui menait du sous-sol à l'entrée du bâtiment, face à la Maison des Pays ibériques, fut condamné par la pose de barrières, puis recouvert de terre et de gazon.

La variation des largeurs permet de distinguer deux grandes catégories, jusqu'à présent confondues, de parcours piétonniers : les sentiers et les chemins. Les premiers, dont la largeur oscille entre 40 et 80 centimètres, sont les plus fréquents et les mieux tracés. Leur prépondérance, signe de la primauté des cheminements individuels, témoigne de la diversité et de la singularité de vies étudiantes rythmées entre villages et bâtiments de cours par des horaires et des enseignements différents. L'homogénéité de leurs existences de collégiens et de lycéens aux emplois du temps identiques, à quelques variantes près, a fait place à une complète hétérogénéité génératrice de solitude. Non seulement ces sentiers la concrétisent mais aussi l'encouragent car la circulation en file indienne n'a jamais été propice aux échanges. Au contraire, les chemins dont la largeur varie de 1 à 2 m sont favorables aux rencontres. Nés de la convergence des sentiers à proximité des routes goudronnées ou de la dispersion progressive des voyageurs aux arrêts de bus, ils signalent les parcours les plus fréquentés : ceux qui mènent aux restaurants universitaires et à la «grande» bibliothèque.

A force de piétinements, le tracé de ces chemins et sentiers est situé en contrebas du territoire qu'il traverse : aussi, en temps de pluie, les piétons utilisent-ils leurs abords pour échapper à l'humidité. A la belle saison, ces zones marginales portent la trace des passages occasionnels des piétons du campus. Il en est de même des confluences et des carrefours où se distinguent les zones indéterminées marquant les hésitations des passants qui se croisent. Plus larges et plus dénudés sont les lieux de concentration et de dispersion piétonnières aux arrêts d'autobus. Il suffit d'un déplacement ou d'un changement d'arrêt pour que ces endroits d'affluence aux heures de pointe soient déserts, repérables seulement pour quelque temps encore par l'usure du terrain. A l'inverse, certains itinéraires ont trouvé le chemin de la consécration grâce à la pose d'un revêtement en dur qui matérialise durablement un tracé tout en restant fidèle à sa vocation piétonne. Tel est le cas du chemin qui relie l'esplanade de la grande bibliothèque universitaire à l'entrée du bâtiment administratif de Bordeaux III, face à Bordeaux I. Il avait tous les atouts pour lui : un pôle, la bibliothèque, lieu de rencontre des étudiants de deux universités sur trois, un bosquet d'arbres, chênes et pins, assez épais pour garantir du soleil et une position surélevée par rapport à la route qui permet aux piétons de dominer la circulation routière toute proche et, en même temps, de se sentir protégés des écarts des voitures. Un autre avantage a hâté cette reconnaissance par l'emploi du goudronnage : la brièveté du trajet à laquelle s'ajoute un camouflage presque parfait sous les frondaisons qui ne rend pas inesthétique cette couverture en dur. En même temps, signe de l'appropriation d'un itinéraire devenu convivial, l'installation

toute proche de bancs et de tables. Un traitement similaire, avec embellissement paysager par plantations de jeunes arbres, a récemment valorisé le court chemin en diagonale qui permet d'accéder au restaurant universitaire n° 4, inscrit dans un quadrilatère cerné de routes. Ailleurs, en prélude à une reconnaissance ultérieure, on s'est contenté de placer des tables dans un environnement proche.

o

Cet article est désormais historique car le temps a passé, le décor a changé et de nombreux chemins ont été pérennisés par des revêtements résistants. Leurs tracés figés consacrent l'obstination des piétons et leur donnent raison, tout en faisant disparaître la trace de leurs pas. Ils influencent désormais la plantation paysagère de jeunes arbres qui n'ont rien de commun avec les pignadas et les règles d'antan. Le campus de Bordeaux est condamné à être un espace à offrir non comme un présent du présent, mais comme un territoire en devenir, privé d'un passé dont on a brouillé les pistes.

o o

o

LA «NATURE» EN «MILIEU» URBAIN : BORDEAUX

par Michel GENTY

La commune de Bordeaux (210 000 habitants) est le noyau d'une métropole de près de 700 000 habitants. Ses services municipaux s'enorgueillissent de vieillir sur quelques 500 hectares d'espaces verts, ce qui, à première vue, semble considérable. Sous quelles formes la nature est-elle vraiment présente dans le tissu central de cette grande agglomération, la cinquième de France ? Quelles politiques les édiles locaux mènent-ils pour développer la présence de l'arbre et des végétaux ? Telles sont les deux interrogations qui nous amènent à la découverte de l'arbre dans ce monde minéral qu'est d'abord le cœur d'une grande ville.

I - UNE NATURE APPRÊTÉE, AMÉNAGÉE, ENTRETENUE

Vu d'avion ou examiné sur une photo aérienne à grande échelle, l'espace central de Bordeaux peut sembler relativement vert, surtout l'été bien sûr : masses végétales de quelques grands parcs et bois, multiples petites tâches de verdure des squares et des jardins privés, alignements d'arbres le long des rues et routes, terrains de sport, etc... On comprend parfaitement que les services municipaux incluent aussi, dans les 500 hectares d'espaces verts de la commune, cimetières, stades, îlots directionnels, tout simplement parce qu'ils en ont la charge ; mais, bien entendu, l'intérêt se portera d'emblée sur des ensembles conçus comme des lieux de calme, de repos et d'harmonie, ou encore des endroits de jeux et de convivialité. Non sans quelque arbitraire, on a distingué pour la commune de Bordeaux quatre types d'espaces où la «nature», peu ou prou, est insérée dans la ville.

- Trois grands parcs boisés paysagers

Il faut au moins 10 hectares pour que le promeneur oublie un peu la présence de la ville. Bordeaux possède trois endroits capables d'un tel service : deux ensembles paysagers hérités du XIXe siècle, d'une part le *Jardin Public* (10 hectares), en position centrale à côté des quartiers d'affaires, de l'autre, le *Parc Bordelais* (30 hectares), en situation plutôt périphérique (à Bordeaux-Caudéran, c'est-à-dire dans une commune rattachée à la ville au début des années 60) ; la troisième grande masse verte est le *Bois de Bordeaux*, vaste de 150 hectares, création des années 1970-1980 dans une partie marécageuse et longtemps délaissée, à 8,9 km de la Place des Quinconces. Jardin Public et Parc Bordelais suivent le même modèle paysager (allées courbes, pièce d'eau centrale, pelouse, arbres indigènes et exotiques) mais différent et par leur origine et par les services qu'ils offrent aujourd'hui. Le Jardin Public est l'héritier du Jardin Royal créé par l'intendant Tourny, entre 1746 et 1756. Dessiné par Gabriel, il présentait «huit boulingrins disposés par quatre, de chaque côté d'une allée centrale dont le milieu était occupé par une pièce d'eau circulaire», des allées d'ormeaux et de tilleuls, des plates-bandes ornées de buis, de laurier, de thym, etc... Jardin pour l'élite, véritable salon mondain, ce jardin de type classique fut très malmené lors de la Révolution. Il renaît sous le Second Empire, mais sous forme d'un jardin paysager (magnolias, troènes du Japon, sapins argentés, pins d'Alep) avec des allées aux lignes douces et un plan d'eau aux formes allongées franchi par des ponts.

Quant au Parc Bordelais, c'est la reprise d'un parc de château ; l'acquisition en est faite par la municipalité de Caudéran qui l'inaugura en 1888. Il est aménagé directement «à l'anglaise», en espace paysager. Ces deux grands jardins-parcs présentent bien des similitudes dans la structure stéréotypée qu'on retrouve dans tous les parcs européens de ce style (rivière serpentine, îles, ponts, cascades, pelouses et massifs séparés par des allées sinueuses) mais ne se ressemblent pas tout à fait : le Jardin Public offre en plus un jardin botanique, des serres et il joue aussi un petit rôle pédagogique et culturel ; par ailleurs, on ne marche pas sur les pelouses et l'atmosphère y est un peu guindée. Le Parc Bordelais autorise sur ses allées la pratique du vélo et permet aux enfants de pratiquer des jeux divers sur ses pelouses. L'un comme l'autre sont fermés par des grilles.

Le Bois de Bordeaux, dont les premiers arbres n'ont été plantés qu'en 1974, est un type très particulier de parc boisé. C'est une version plus rustique du Parc Bordelais, installé sur la commune de Bordeaux mais en situation périphérique, sur de mauvais terrains tourbeux délaissés jusqu'alors. Sur 120 hectares, on a planté, par petites masses, des chênes, des liquidembars, des tilleuls, des marronniers, des cèdres et tracé des allées simples. C'est un espace plus proche de la nature : on n'arrose pas, les pièces d'eau ne sont pas bétonnées, l'entretien est très réduit. À côté, pour augmenter la séduction des lieux, on a installé un parc floral de 25 hectares et conservé au nord un ruban de prairies, parcouru d'un fossé et longé par un rideau de chênes pédonculés, de saules, d'aulnes qui ménage une transition paysagère avec le golf. Et même si nous ne sommes plus en milieu urbain proprement dit, les citadins, rassurés par une garde à cheval, fréquentent en nombre ces nouveaux espaces verts qui offrent des possibilités de sports et de promenades champêtres.

– *Les espaces verts publics : nature en miniature, nature appauvrie*

Dans l'espace central de Bordeaux, la nature est aussi présente sous forme de nombreux petits jardins publics, appelés souvent squares. Ils émaillent la ville de leurs frondaisons, offrant un refuge plus qu'un îlot de calme aux promeneurs chassés des rues et des places par l'automobile. Ils portent beau avec une végétation soignée, quelques bancs et de petits équipements de jeux pour enfants. Le jardin de la Place Gambetta (6100 m²), installé vers la fin du siècle dernier, sur l'emplacement de la Place Dauphine : plan d'eau, massif de fleurs, très beaux arbres : il accompagne magnifiquement l'architecture XVIIIe de la place. Il y en a bien d'autres encore, tel jardin de la Mairie, entouré de grilles derrière l'Hôtel de Rohan, celui de la place des Martyrs de la Résistance, de la place A. Menier, etc... Ersatz de nature, ces espaces verts, relativement faciles à aménager, peuvent être multipliés sur des réserves foncières ou para-publicques.

Les mails sont une variante de places plantées : pas de composition savante, mais des plantations en ligne ; la pelouse est remplacée par des sols en terre compactée ou des dallages. Plusieurs réalisations de ce style agrémentent Bordeaux. Les Allées Tourny offrent une longue promenade plantée de quatre rangées de tilleuls, à proximité du Grand Théâtre de Victor Louis : peut-on regretter qu'il n'y ait pas ici de véritable jardin à la française ? L'autre mail apporte des tâches vertes et bleues dans l'univers très minéral du centre directionnel de Mériadeck, quartier fonctionnaliste sur dalle : on y a planté tilleuls, marronniers, pins parasols mais cet espace, ouvert la nuit, est difficile à entretenir (les dormeurs à la belle étoile y saccagent les plates-bandes et

cassent les ampoules des lampadaires qui les empêchent de dormir). D'autres places, sommairement plantées, offrent verdure et ombre, en même temps qu'ils laissent des espaces de jeux aux enfants : c'est souvent le cas des aménagements verts des grands ensembles (Cité Lumineuse, Grand Parc, les Aubiers...).

– *Des espaces verts liés à l'automobile ; une nature simplifiée : décor ou masque ?*

Il s'agit toujours d'arbres mais utilisés surtout comme éléments décoratifs. L'automobile en ville a incité à la création de parkings plantés, au traitement en espace vert d'îlots directionnels ou, encore, de grandes plantations en ligne sur les trottoirs des avenues les plus larges. Ainsi, de part et d'autre des Quinconces, les Allées d'Orléans et de Chartres abritent de grands parcs de stationnement, très agréables dès le printemps. Le traitement «vert» de la Place de la Victoire, découpée en d'innombrables îlots directionnels, illustre parfaitement ce désir de verdifier les espaces publics urbains réduits à l'état de lambeaux par les impératifs de la circulation. La nature est ici réduite à des arbustes et à quelques arbres qui, bien choisis, annoncent aux citadins les changements de saison.

– *Les espaces verts privés : une nature atomisée en micro-cellules vertes*

Dans les limites communales de Bordeaux, mais surtout au-delà des limites «gothiques» de la ville, on observe une multitude de parcelles vertes privées correspondant à de petits jardins installés sur les parties non construites des parcelles ouvertes à l'urbanisation du XIXe et XXe siècle, que ce soit dans les beaux quartiers (Saint-Genès, Caudéran) ou dans les quartiers d'échoppes. Par rapport à d'autres villes de même rang, Bordeaux est, dans ce domaine, privilégiée (ou pénalisée si l'on songe au coût d'installation du métro dans un tissu urbain aussi lâche).

II – UNE NATURE DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE EN VILLE : LES POLITIQUES MUNICIPALES DE «VERDISSEMENT»

À croire les responsables des services des espaces verts de la ville, une impulsion nouvelle fut donnée à la politique environnementale dans les années 1970, quand le maire de la ville fut premier ministre d'un gouvernement qui créa le premier ministère de l'environnement. Introduire ou multiplier la présence de la nature dans la ville devint un objectif affiché par la municipalité. On se donna des moyens techniques confortables et, effectivement, des réalisations concrètes illustrent cette politique.

– *Les jardiniers de Bordeaux : une logistique de premier plan, une volonté «d'expansion»*

Pour verdifier et fleurir la ville, le service des espaces verts de Bordeaux compte environ 250 personnes réparties en 15 secteurs d'intervention. Mieux encore, il dispose depuis 1974 d'un collège d'horticulteurs d'une centaine d'élèves qui forme du personnel qualifié (CAP ou Brevet Professionnel) dont les meilleurs éléments sont recrutés par la mairie de Bordeaux. À côté du collège, au Haillan, s'étendent des serres (1 million de plants) et une vingtaine d'hectares de pépinières (30 000 arbres, 150 000 plantes arbustives) ; de plus, pour le grossissement des arbres, 5 hectares de bonnes terres au nord de Bordeaux. Toutes les villes de France sont loin d'avoir ces outils de travail.

Par ailleurs, les services des espaces verts surveillent les espaces boisés ou verts privés qui pourraient venir enrichir le patrimoine public et doivent être soustraits aux convoitises des promoteurs. Non sans difficulté, une trentaine d'hectares de bois ou de parcs, dans de grands domaines, ont pu être classés et protégés par des dispositions du Plan d'Occupation des Sols. Même s'ils restent privés, ces espaces doivent rester boisés et contribuer au décor. Le cas échéant, ils peuvent devenir espace public : en 1982, le parc du château Rivière a été acheté – fort cher – par la mairie de Bordeaux, au grand dam des promoteurs dont les projets portaient sur des centaines de logements.

Parmi les ambitions à court ou moyen terme, il y a celle de doter le sud de la ville de grands espaces verts : l'Armée possède à Nansouty 5 hectares qui pourraient être aménagés en jardin public et la D.D.E. est propriétaire, à côté de l'Hôpital Charles Perren de 3 hectares à convertir aussi en espace vert public. Reste à négocier ces transferts. L'objectif global est d'installer des espaces verts publics tous les 500 m en les concevant tout à la fois comme des centres de repos mais aussi comme des lieux de jeux pour adultes (boules) et pour les enfants (toboggans, balançoires, mais pas d'espaces de découvertes jugés trop dangereux et d'entretien difficile).

– Les nouvelles «natures» de l'espace central bordelais

Ces deux dernières décennies, on a beaucoup travaillé pour que la nature soit mieux présente et plus belle dans l'espace central de l'agglomération bordelaise. Les réalisations les plus notables ? La rénovation des grands parcs hérités du XIXe siècle, ainsi que l'aménagement des multiples jardins de Caudéran. À Bordeaux-nord, on a créé *ex nihilo* un véritable bois de 150 hectares, jumelé avec un jardin botanique et des bâtiments pédagogiques qui accueillent des classes vertes. Systématiquement, toutes les artères larges de la ville sont ornées d'alignements d'arbres. Et on va entreprendre deux grands aménagements verts.

Sur la rive droite de la Garonne, le quartier de la Bastide, qui regarde la prestigieuse façade Tourny des quais, est en plein réaménagement sous l'égide de l'architecte Dominique Perrault. La reconquête a débuté en janvier 1994 par des plantations d'arbres : de vastes bosquets en larges parcelles perpendiculaires au fleuve et, en formation plus dense, des rideaux d'arbres à pousse rapide, de type chêne d'Amérique, sur les berges de la Garonne.

Sur la rive gauche, c'est un anneau vert continu de 20 km que l'on veut mettre en place : on longera les berges de la Garonne, on traversera Bordeaux-Lac et on arrivera aux Quinconces par divers cheminements dans un décor végétal et boisé. Pour qui ? Piétons, cyclistes et, sur certains secteurs, cavaliers. La moitié du parcours est réalisée.

o

Le désir de vivre dans un espace urbain où il y a des arbres et des végétaux ne peut plus être considéré comme une mode passagère, dans le centre de Bordeaux comme ailleurs. Deux poussées de fièvre populaire le montrent clairement. La première, c'est la protestation devant certaines stations de métro projetées, qui détruiraient quelques parties de jardins publics, notamment place Gambetta. Le second

incident, qui a déclenché une polémique, est l'initiative d'un élu bordelais à la veille des fêtes de Noël, à savoir l'installation, dans le centre commerçant, de grands sapins en plastique blanc neige dont la presse révéla le coût faramineux (700 000 F.). Aurait-on oublié qu'aux portes de Bordeaux, le massif forestier des Landes compte 1 million d'hectares, ainsi que les malheurs de la filière-bois en Aquitaine ? L'affaire, relayée par les médias nationaux, a fait grand tort à la municipalité. Mais les services verts de la ville y sont complètement étrangers, eux qui, justement, tentent d'introduire, sinon une vraie «nature», du moins de vrais arbres dans la ville.

1 - VANCOUVER : LE VERT DES DOUGLAS SE MINE DANS LE VERT DES GRANDS-BOIS...

Une première remarque essentielle : la mise en réserve des parcs de Douglas du parc Stanley est contemporaine de la fondation des parcs de la ville de Vancouver (1886). L'exploration de la prodigieuse forêt pluviale tempérée - quelques premiers établissements humains sur la rive sud de Burrard Inlet, où se trouve le terminus du chemin de fer du Canada-Pacifique, dès le développement de la ville entre 1880 et 1910. Rappelons brièvement les caractéristiques de cette forêt émeraude parmi les plus denses et les plus luxuriantes de la planète. A l'est d'une étroite bande littorale, sur la côte pacifique de la grande île de Vancouver, occupée par l'Empire de l'Alaska, les grands conifères dominants sont, dans les zones humides, le Cédré rouge (*Western Redcedar*) et le Frêne de l'ouest (*Western Hemlock*) et, sur les pentes plus sèches, le Douglas, qui peut vivre 700 à 800 ans et, véritable colonne, atteindre 75 m de haut pour un diamètre de 2 m à la base. Dans les zones nives, l'épaisseur des troncs décomposés, couverts de mousses et de hautes fougères, forme un sous-bois chaotique : ces troncs en décomposition eux-mêmes, servent de site de régénération, en protégeant les jeunes plantules de l'épaisse litière acide. Aussi, la grande dimension de la forêt (la taille des arbres découragés-déjà les premiers colons, l'écartement des arbres et, plus encore, le transport des billes posant des problèmes insolubles. Ce n'est qu'à partir de 1880 par rapport aux achats de l'Amérique, qu'on construisit des moulins à Burrard Inlet : les bûcherons s'agrippèrent alors aux vastes forêts des basses terres de la partie orientale de l'île de Vancouver, des vallées de l'arrière de Vancouver. Les propriétés des grandes résines de l'Amérique, Vancouver inauguraient un régime de coupe partant de l'ouest de l'île en de grands réseaux dans le début de l'époque.

Vancouver est une ville jeune, une création du XIX^e siècle, et si l'on prend en compte le développement vertical des tours de la seconde moitié du XX^e siècle. La ville se présente comme un vaste triangle posé sur un plateau, bordée

VANCOUVER ET MONTRÉAL : LA FORÊT AU MILIEU DES GRATTE-CIEL

par Jean-Jacques DUBOIS

La forêt et la ville sont fréquemment associées, qu'il s'agisse des parcs forestiers intra-urbains comparables au bois de Boulogne à Paris, des forêts suburbaines sur des hauteurs proches telles que le Mont du Prado à Madrid, ou de vastes périphéries encore très largement boisées à l'instar de l'agglomération de Boston. Mais une véritable forêt, naturelle dans son aspect sinon dans son origine, située au cœur de l'aire urbaine et juxtaposée au centre d'affaires monumental, est nettement plus rare ! Deux exemples méritent d'être cités au Canada : le Mont Royal pour Montréal et le parc Stanley à Vancouver. Ces deux cas sont néanmoins dissemblables : d'une certaine façon, tout procède du site géographique et de l'environnement naturel à Vancouver ; tout procède du développement urbain et de la reconstitution culturelle à Montréal. Pourtant, ces espaces forestiers centraux ont acquis des fonctions privilégiées et une signification symbolique, traduisant l'omniprésence de la forêt, à la fois merveille de la nature et obstacle aux communications, dans l'espace vécu des colons de l'Est canadien ou de la Cordillère-Pacifique.

I – VANCOUVER : LE VERT DES DOUGLAS SE MIRE DANS LE VERRE DES GRATTE-CIEL...

Une première remarque essentielle : la mise en réserve des peuplements de Douglas du parc Stanley est contemporaine de la fondation, très tardive, de la cité de Vancouver (1886). L'exploitation de la prodigieuse forêt pluviale tempérée explique les premiers établissements humains sur la rive sud de Burrard Inlet, où se situe le terminus du chemin de fer du Canadien-Pacifique, d'où le développement accéléré de la ville entre 1890 et 1910. Rappelons brièvement les caractères de cette forêt côtière parmi les plus denses et les plus luxuriantes de la planète. À l'est d'une étroite bande littorale, sur la côte pacifique de la grande île de Vancouver, occupée par l'Épicéa de Sitka, les grands conifères dominants sont, dans les zones humides, le Cèdre rouge (*Thuja plicata*) et la Pruche de l'ouest (*Tsuga heterophylla*) et, sur les pentes plus sèches, le Douglas, qui peut vivre 700 à 800 ans et, véritable colonne, atteindre 75 m de haut, pour un diamètre de 2 m à la base. Dans les stades mûrs, l'abondance des troncs décomposés, couverts de mousses et de hautes fougères, forme un sous-bois chaotique : ces troncs, en décomposition eux-mêmes, servent de site de régénération, en protégeant les jeunes plantules de l'épaisse litière acide. Aussi, la grande dimension de la forêt et la taille des arbres découragèrent-elles les premiers colons, l'abattage des arbres et, plus encore, le transport des billes posant des problèmes insolubles. Ce n'est qu'à partir de 1860, pour répondre aux achats de l'Angleterre, qu'on construisit des moulins à Burrard Inlet : les bûcherons s'attaquèrent alors aux vastes forêts des basses terres de la partie orientale de l'île de Vancouver et des vallées de la région de Vancouver. Les propriétaires des grandes scieries de Nanaimo, Chemainus, Vancouver inaugurèrent un système de halage, permettant de flotter les billes sur de grands radeaux dans le détroit de Géorgie.

Vancouver est une ville jeune, une création du XXe siècle, et si l'on prend en compte le développement vertical des tours, de la seconde moitié du XXe siècle. La ville se présente comme un vaste triangle posé sur un plateau, bombée

au centre là où est le parc Reine Élisabeth, entre la cordillère boisée, qui bloque toute extension vers le nord et les basses terres du delta du Fraser au sud. Jusqu'en 1950, elle comptait surtout des maisons et immeubles bas, dont le style «Westcoast» se caractérise par l'utilisation du bois, du verre et du stuc. Le parc Stanley, à l'extrémité nord de la presqu'île, a attiré les beaux quartiers. Après 1930, la construction du pont «Lions Gate» permit l'essaimage des quartiers résidentiels sur la rive nord. La spéculation foncière après 1960 entraîne une impressionnante densification, d'où les tours d'appartements de la baie des Anglais et de la Marine, à Vancouver ouest, avec vue imprenable sur l'îlot de verdure du parc Stanley. Mais c'est surtout la croissance du centre d'affaires qui, dressant en face du parc Stanley les parois vertigineuses de ses buildings de verre, a modifié le profil architectural de la ville. Longtemps noyée dans une verdure envahissante (Vancouver dispose de plus de soixante parcs boisés et est cernée par trois pôles verts, le parc Stanley au nord, le parc du lac de Burnaby à l'est et le corridor côtier de l'Université à l'ouest), la ville monumentale émerge alors de la puissante forêt côtière. Vu de 167 m de haut, au sommet de Harbour Center, le parc Stanley apparaît comme écrasé par la masse des gratte-ciel voisins. Mais la cordillère se dresse au fond, avec ses canyons impressionnants où s'accrochent les sapins Douglas géants. Les touristes affluent ainsi dans le parc de Capilano pour visiter le pont suspendu dans le vide au milieu de la forêt naturelle : l'endroit fut découvert voilà plus de cent ans par George Grant Mackay, qui eut l'idée de jeter un pont au-dessus du Capilano. Les visiteurs du site, avant 1930, devaient traverser en bateau le fjord de Burrard et entreprendre une longue randonnée forestière sur une piste semée d'embûches... Les mâts totémiques originaux que l'on peut voir dans le parc Stanley, à Brockton Point, se détachant sur un fond d'arbres sombres ou sur les parois de verre des gratte-ciel, selon l'angle adopté, traduisent la communauté de culture des différents peuples indiens de la côte ouest. Ils symbolisent, par le foisonnement des sculptures animales, la toute puissance de la nature sauvage, forestière ou marine, qui survit encore à la lisière de la grande métropole de verre et d'acier...

II – MONTRÉAL : DE LA MONTAGNE À LA VILLE-FORÊT

Depuis l'abrupt du Chalet, escarpement de faille lié à la néo-tectonique, vision du centre d'affaires de Montréal est saisissante : on est au niveau ou presque du sommet des hauts gratte-ciel, à demi masqués par les cimes de la forêt feuillue laurentienne. Le Mont-Royal est un massif résiduel de roches cristallines intrusives, d'une superficie de 10 km², qui domine la plate-forme de Montréal de 200 m environ. Les quatre collines périphériques, La Croix, Outremont, L'Abri et Westmount, portent les parcs boisés, les belvédères, les institutions, les quartiers huppés (où la valeur des immeubles est quasi proportionnelle à l'altitude), tandis que la dépression centrale est aménagée en cimetières. Au cœur d'une métropole industrielle, qui étend à l'infini le damier de ses blocs résidentiels dans une plaine monotone, le pittoresque Mont-Royal est affecté de fonctions privilégiées : oasis de verdure réservée à des organismes de prestige (universités, fondations) et à la sauvegarde de la nature, comme en témoigne le Centre de la Montagne, corporation à but non lucratif qui offre, depuis 1981, des activités allant de l'éducation à l'environnement, aussi bien pour les enfants que pour les adultes. À moins de 15 minutes de bus de la rue Sherbrooke, se déploie un gros bouquet forestier, dont les couleurs flamboyent à l'automne, massif qui offre une

variété d'habitats, fournissant nourriture, abri et tranquillité, à un nombre insoupçonné d'oiseaux (plus de 150 espèces), d'écureuils gris, de rats-laveurs, tamias rayés, marmottes, mouffettes, lièvres et renards roux. Le plus intéressant est que ce hâvre forestier est le résultat d'une philosophie de défense de la nature, mise en avant en 1874 par l'un des plus éminents architectes paysagistes du continent, Frédéric Law Olmsted. Celui-ci conféra à l'aménagement du Mont-Royal, une dimension toute nouvelle pour le XIXe siècle. Il était davantage préoccupé de fournir aux citadins un contact apaisant et régénérateur avec la nature que de développer des infrastructures de loisirs.

Depuis un siècle, l'urbanisation grandissante a porté de rudes coups à cette majestueuse forêt urbaine, qui n'a plus grand chose à voir avec la forêt originelle découverte par Jacques Cartier en 1535. Parmi les reboisements artificiels (plus de 100 000 arbres ont été plantés entre 1959 et 1964, y compris des résineux, pins et épinettes, qui firent là leur première apparition sur le Mont Royal), subsistent encore quelques lambeaux de la forêt naturelle des collines montréalaises : la chênaie rouge occupe les sols les plus acides et les mieux drainés du sommet, tandis que les pentes et dépressions, plus fraîches, sont le domaine de l'érable à tilleul, frêne d'Amérique, cerisier tardif et ostryer. En revanche, les érablières thermophiles à caryers, noyers et ormes des basses pentes et des terrasses, en dessous de 100 m, ont disparu depuis l'extension de l'urbanisation au pied même de la Montagne cela dans la seconde moitié du XIXe siècle.

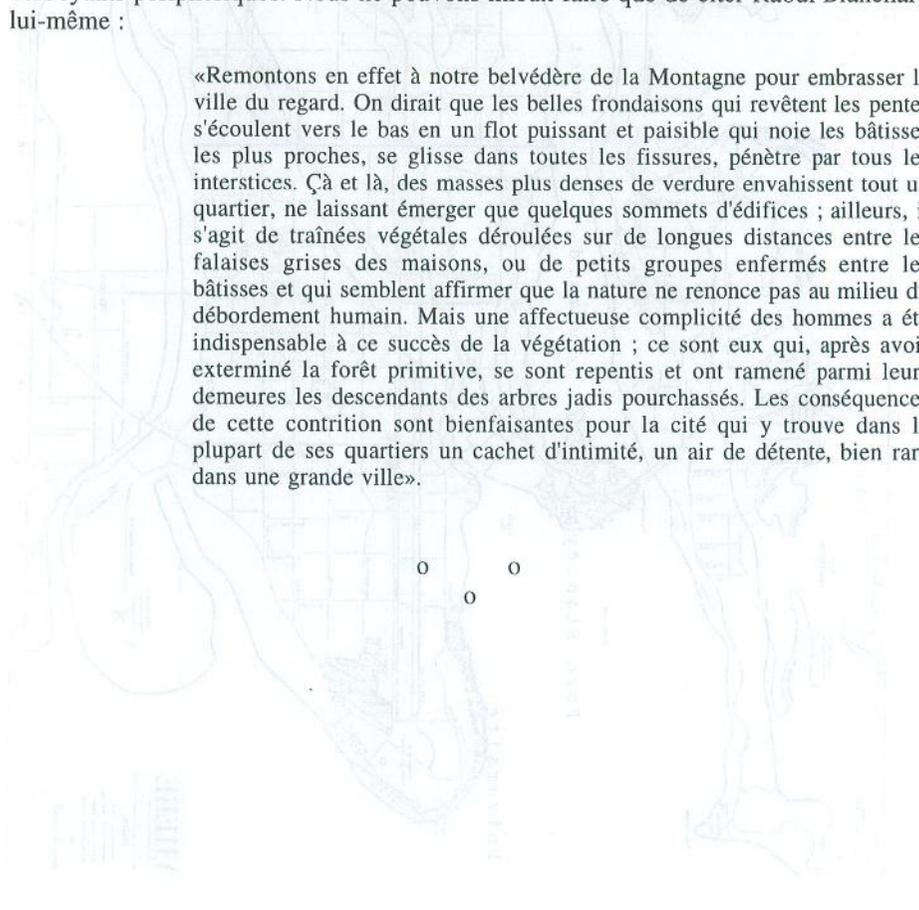
o

L'histoire du Mont Royal comporte donc deux phases très différentes dans ses relations avec la ville. Pendant 200 ans, la Montagne se situe à l'écart du développement montréalais, elle n'a pas fixé de poste de guet. Le site de Montréal correspond au départ à la basse terrasse, vers 25 m d'altitude, surplombant le grand fleuve, au droit des derniers rapides vers l'aval sur le Saint-Laurent. Il s'agit d'une tête de portage et de transbordement entre les deux secteurs amont et aval du fleuve qui, jusqu'en 1820 mérite le titre de capitale du trafic des fourrures. De 1820 à 1870, Montréal croît au rythme du port et de l'aménagement progressif du canal de Lachine, évitant les rapides : la cité murée de l'époque française, tassée sur son coteau, est débordée dès le début du XIXe siècle ; la haute terrasse vers 45 m est entamée et, surtout la progression des faubourgs forme tâche d'huile, encerclant l'espace résiduel de la Montagne. Celle-ci constitue un pôle répulsif vis à vis de l'urbanisation en blocs denses et un obstacle à la trame en damier qui organise la circulation. Mais, depuis les années 1830, la Montagne, qui fournissait son eau et son bois à la ville, n'est plus tout à fait la campagne : les riches bourgeois y nichent leurs résidences sur les flancs du mont, apparaissent des quartiers très aérés, enclaves municipales indépendantes (Outremont, Westmount), qui s'apparentent à une sorte de « métamorphisme urbain ». Aujourd'hui, leur originalité dans le paysage urbain se manifeste par les rues tortueuses, la faible hauteur des immeubles, l'étalement des espaces verts et la densité des boisements. Plus tard, les cimetières protestant (1852) et catholique (1853) sont installés sur le replat sud de la colline d'Outremont. Le soin que l'on apporte à leur aménagement en fit les premiers grands parcs de Montréal.

L'œuvre est parachevée, dans les années 1870, par l'aménagement du parc du Mont Royal. L'acquisition de 430 acres de terrains privés, pour la somme d'un

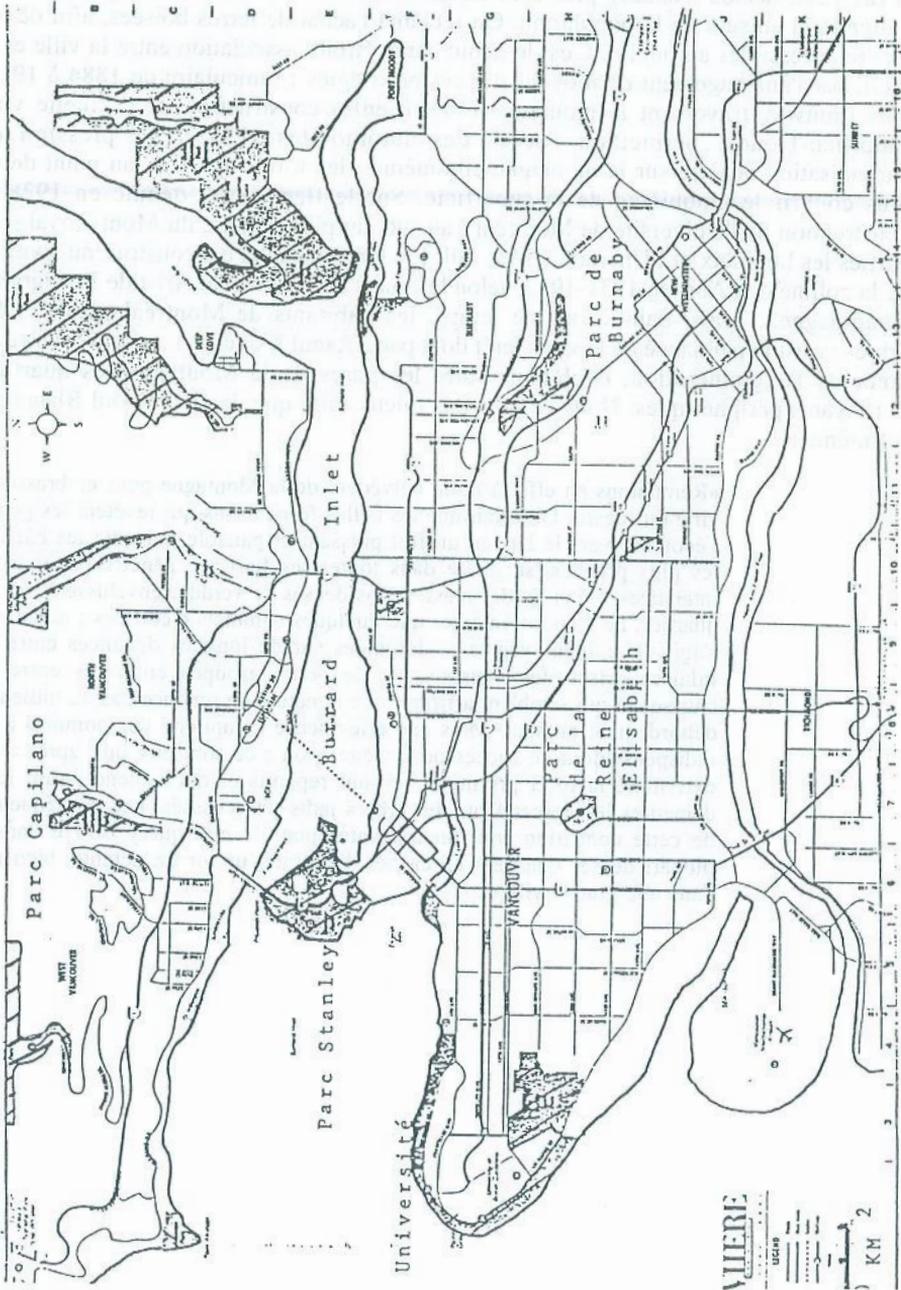
million de dollars, fort coûteuse pour une ville qui ne comptait encore que 110 000 habitants, dérive d'un mini-scandale. Une année où l'hiver fut particulièrement rude et le bois de chauffage, rare, un dénommé Lamothe, propriétaire de terrains situés au nord de la rue Peel, décida d'abattre plusieurs arbres de son lot. Le geste provoqua une vive indignation au sein de la population. On réclama l'achat de terres boisées, afin de les rendre accessibles au public. C'est le début d'une étroite association entre la ville et la forêt, par l'aménagement de moyens d'accès privilégiés : funiculaire de 1884 à 1918, puis tramway traversant la montagne (1930), enfin construction de l'actuelle voie Camilien-Houde, permettant l'accès des automobiles (1955). La pression de l'urbanisation pénètre sur la montagne elle-même : les forêts reculent, au point de ne plus couvrir le cinquième de la superficie. Sur le flanc nord, débute en 1928 la construction de l'Université de Montréal ; au sud, au pied du parc du Mont-Royal sont édifiés les hôpitaux et l'Université Mac Gill ; le Grand Chalet est construit au sommet de la colline de l'Abri en 1931-1932, selon les plans de l'architecte Aristide Beaugrand-Champagne... Mais, dans le même temps, les habitants de Montréal plantent des arbres : c'est la naissance de la ville-forêt dont parle Raoul Blanchard, sorte d'enclave au cœur de l'agglomération, englobant outre les parcs de la Montagne les quartiers verdoyants périphériques. Nous ne pouvons mieux faire que de citer Raoul Blanchard lui-même :

«Remontons en effet à notre belvédère de la Montagne pour embrasser la ville du regard. On dirait que les belles frondaisons qui revêtent les pentes s'écoulent vers le bas en un flot puissant et paisible qui noie les bâtisses les plus proches, se glisse dans toutes les fissures, pénètre par tous les interstices. Çà et là, des masses plus denses de verdure envahissent tout un quartier, ne laissant émerger que quelques sommets d'édifices ; ailleurs, il s'agit de traînées végétales déroulées sur de longues distances entre les falaises grises des maisons, ou de petits groupes enfermés entre les bâtisses et qui semblent affirmer que la nature ne renonce pas au milieu du débordement humain. Mais une affectueuse complicité des hommes a été indispensable à ce succès de la végétation ; ce sont eux qui, après avoir exterminé la forêt primitive, se sont repentis et ont ramené parmi leurs demeures les descendants des arbres jadis pourchassés. Les conséquences de cette contrition sont bienfaisantes pour la cité qui y trouve dans la plupart de ses quartiers un cachet d'intimité, un air de détente, bien rare dans une grande ville».

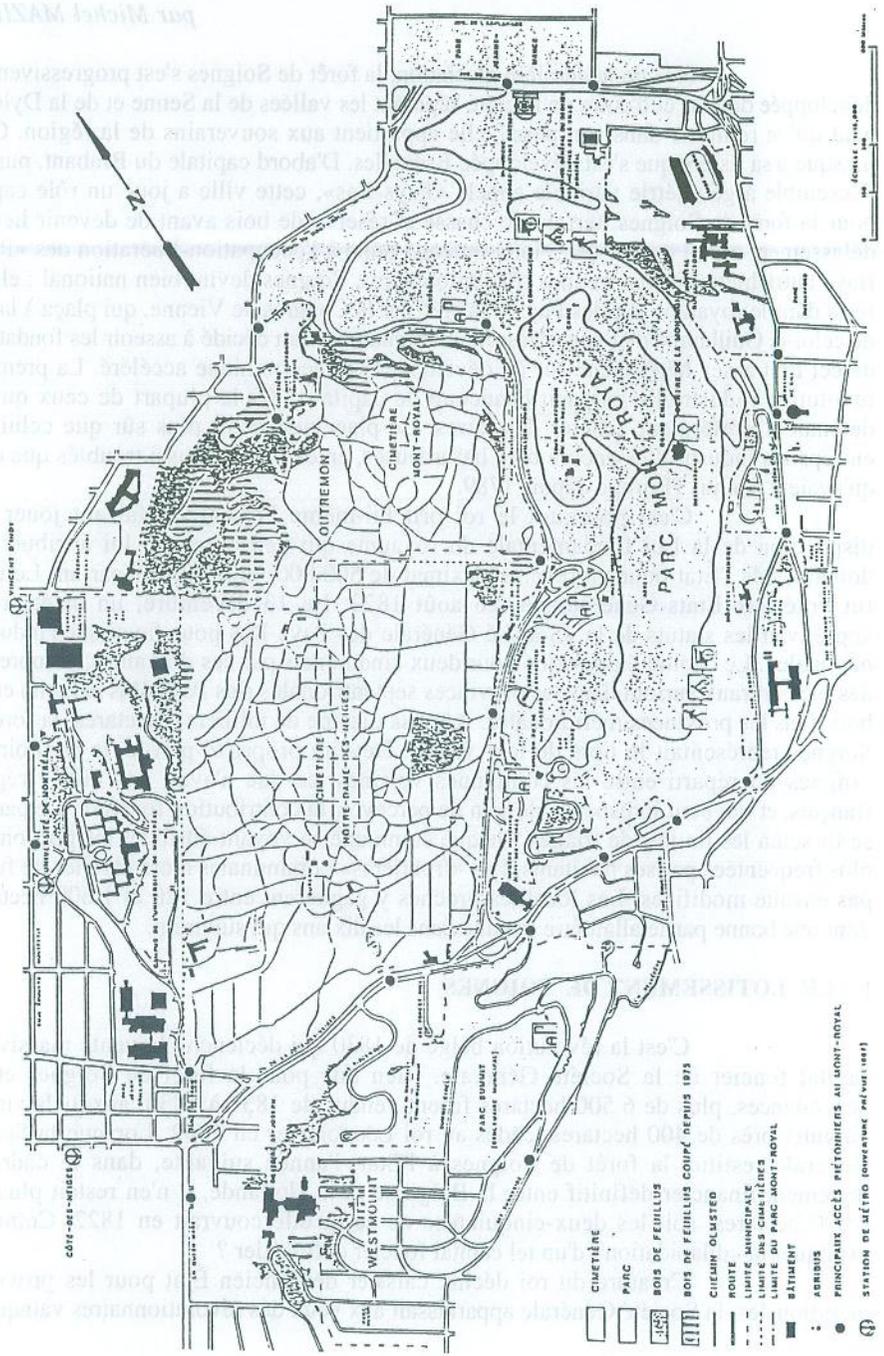


LES PARCS BOISÉS DE VANCOUVER

Au nord, le versant abrupt de la cordillère est entaillé de vallées étroites comme celle du Capilano



LE MONT ROYAL : DE LA MONTAGNE À LA VILLE-FORÊT



UNE FORÊT DÉPECÉE ET LOTIE : SOIGNES AU XIX^e SIÈCLE

par Michel MAZIER

Née de la dernière glaciation, la forêt de Soignes s'est progressivement développée de part et d'autre de la crête séparant les vallées de la Senne et de la Dyle. Si haut qu'on remonte dans son passé, elle appartient aux souverains de la région. C'est presque à sa lisière que s'est développée Bruxelles. D'abord capitale du Brabant, puis de l'ensemble à géométrie variable appelé «Pays-Bas», cette ville a joué un rôle capital pour la forêt de Soignes, terrain de chasse et réserve de bois avant de devenir lieu de délassement et, en partie, de ... lotissement ! Suite à l'occupation-libération des «Pays-Bas» autrichiens par les troupes révolutionnaires, Soignes devint bien national ; elle le resta dans le royaume uni des Pays-Bas créé par le Congrès de Vienne, qui plaça à la tête de celui-ci Guillaume d'Orange-Nassau. Le monarque était décidé à asseoir les fondations de cet État assez hétérogène sur un développement économique accéléré. La première révolution industrielle exigeait beaucoup de capitaux. Or la plupart de ceux qui les détenaient préféraient acheter des terres. Le placement était plus sûr que celui des entreprises industrielles encore bien hasardeuses, en des temps aussi troublés que ceux qu'avaient connus l'Europe depuis 1789.

C'est pourquoi le roi prit lui-même l'initiative, faisant jouer une disposition de la Loi fondamentale du royaume qui permettait de lui attribuer des domaines de l'État pour un revenu maximal de 500 000 mille florins par an. Le texte fut voté aux États-Généraux, le 26 août 1822. Le 13 décembre, un arrêté royal approuvait les statuts de la «Société Générale des Pays-Bas pour favoriser l'industrie nationale». Le capital était formé pour deux cinquièmes par ces domaines, comprenant des biens ruraux surtout dans les provinces septentrionales (les Pays-Bas actuels) et des bois dans les provinces méridionales. Avec sa dizaine de milliers d'hectares, la forêt de Soignes représentait le tiers de leur valeur. Devenu propriété privée, le territoire de Soignes fut réparti entre les communes voisines, ce que n'avait pas fait le régime français, et qui était indispensable afin de percevoir la contribution foncière. Le partage se fit selon les limites de triages, chaque commune se voyant attribuer les portions les plus fréquentées par ses habitants. Les «frontières» communales alors établies ne furent pas ensuite modifiées. Les localités proches y gagnèrent entre 120 et 1 600 hectares, dont une bonne partie allait être vendue dans les dix ans qui suivirent.

I - LE LOTISSEMENT DE SOIGNES

C'est la révolution belge de 1830 qui déclencha la vente massive du capital foncier de la Société Générale. Rien que pour la forêt de Soignes et ses dépendances, plus de 6 500 hectares furent vendus de 1831 à 1836, auxquels vinrent s'ajouter près de 400 hectares, cédés au roi Léopold Ier en 1842. Lorsque la Société Générale restitua la forêt de Soignes à l'État, l'année suivante, dans le cadre du règlement financier définitif entre la Belgique et la Hollande, il n'en restait plus que 4 000 hectares, soit les deux-cinquièmes de ce qu'elle couvrait en 1822. Comment expliquer la «dilapidation» d'un tel capital foncier et forestier ?

Créature du roi déchu, caissier de l'ancien État pour les provinces méridionales, la Société Générale apparaissait aux yeux des révolutionnaires vainqueurs

comme un nid de dangereux «orangistes». Et cela, malgré le prêt consenti aux insurgés dès le début de la Révolution et le remplacement des membres les plus compromis de sa direction. Ces précautions avaient dressé contre elle son fondateur, qui en avait confisqué les biens dans les régions que ses troupes contrôlaient encore. Enfin, un danger pire encore la menaçait : après sa création, la légalité de la cession des domaines et de leur estimation se voyaient mises en doute. Les pressions exercées par Guillaume Ier avaient fait taire les contestataires, mais le changement de régime politique risquait fort de les ressusciter !

Il fallait donc vendre, vendre vite, le plus vite possible : créer un fait accompli, irréversible en s'assurant l'appui des acquéreurs de parcelles boisées, qui n'admettraient évidemment jamais la remise en cause ultérieure de leurs achats, quelle que soit l'issue du conflit. Le calcul réussit à merveille. C'est en 1835 seulement que les critiques contre la Société l'inquiétèrent mais trop tard : par l'intermédiaire de ses filiales, la Société Générale investissait déjà, massivement, dans l'industrie les capitaux retirés de la vente de ses domaines et, notamment, de la forêt de Soignes. Seul un tiers de celle-ci fut épargné parce qu'il garantissait le paiement des redevances que ses statuts imposaient à la société de verser annuellement à l'État à titre d'intérêt sur le capital de départ.

II – EFFETS DU LOTISSEMENT ET DES VENTES

Rondement menée, l'opération profita peu aux gens modestes : agriculteurs, boutiquiers, ouvriers, domestiques représentent 34 % des acquéreurs, mais ne totalisent que 4,5 % des surfaces vendues. Négociants, industriels, banquiers, professions libérales, employés, rentiers forment le gros des acheteurs. À eux seuls, les éligibles au Sénat (400 familles sur 3,5 millions de Belges) acquièrent près du tiers de la surface vendue. Beaucoup étaient proches de la société venderesse mais, à deux exceptions près, on ne décèle aucun favoritisme à leur égard. Reste que, loin d'avoir resserré l'éventail des fortunes, l'aliénation de près des deux tiers de la forêt de Soignes l'a élargi, permettant aux plus fortunés d'accroître leur capital foncier. La plupart des parcelles furent déboisées et converties en terres agricoles. Quelques entreprises industrielles, vite avortées, furent aussi créées. Certains des gros acquéreurs construisirent des châteaux de style «néo» au cœur du nouveau bien, qu'ils ne défrichèrent alors qu'en partie.

Les conditions de vente imposaient à beaucoup d'acquéreurs de tracer sur leurs lots des chemins dont la largeur variait entre deux et dix mètres. La plupart de ces voies existent toujours, adaptées évidemment aux contraintes de la circulation moderne. Une rue proche du centre de Waterloo porte encore le nom de «drève (allée) des Dix Mètres». La Société Générale créa elle-même une nouvelle route à travers la forêt de Soignes : large de dix mètres et longue de quinze kilomètres, entièrement rectiligne, la «route de la Banque», comme on l'appela jusqu'il y a peu, fut construite de 1831 à 1833. Dans quels buts ? Accélérer les aliénations dans la partie orientale de la forêt, très pauvre en voirie ; procurer du travail à des ouvriers qui, désœuvrés, risquaient de menacer les biens de la société, comme cela s'était vu lors de la révolution de 1830. Ce souci social servait évidemment l'image de la Société : faciliter l'exploitation de ce qui restait de la forêt ; accroître la valeur des terrains ; aider au transport du charbon hennuyer vers le Brabant flamand et des bières louvanistes vers le Brabant wallon et le

Hainaut. Peut-être, aussi, s'agissait-il de préparer l'infrastructure nécessaire aux investissements industriels que la société allait multiplier, notamment en Hainaut, dans les années suivantes.

Autre effet des aliénations : la disparition des droits d'usage qui, à part quelques droits d'affouage, consistaient essentiellement en pacage et panage dont bénéficiaient les fermes proches des anciennes lisières. Celles-ci ayant considérablement reculé, les fermiers obtinrent le rachat de leurs droits, la Société leur versant en une fois la valeur estimée de ces droits calculés sur vingt ans. Les derniers droits grevant la forêt de Soignes furent rachetés au duc d'Arenberg par l'État belge en 1899.

III – FIN DES ALIÉNATIONS

Comme on l'a vu, les restes de la forêt de Soignes furent récupérés par l'État en 1843. Elle n'en était pas sauvée pour autant, plusieurs voix s'étant élevées, notamment au Parlement, pour achever les ventes commencées par la Société Générale. En définitive, il n'en fut rien. La dernière vente à Soignes fut causée par la création, de 1861 à 1865, du bois de la Cambre dans l'ancien triage de vleurgat, cédé à la ville de Bruxelles pour être transformé en parc. L'influence de la création, dix ans plus tôt, du Bois de Boulogne et peut-être aussi, plus loin dans le temps et dans l'espace, du Tivoli de Copenhague, était évidente. Il s'agissait de donner à Bruxelles une «promenade aristocratique» sur le modèle parisien. La création de deux hippodromes (1875 et 1888) et d'un sanatorium (1905) fut encore concédée à l'intérieur de la forêt. Le 2 décembre 1959, elle était classée, ce qui empêchait en principe toute nouvelle aliénation ou atteinte à son caractère forestier.

D'abord converties pour la plupart en terres agricoles, les parcelles de Soignes qu'avait vendues la Société Générale, furent grignotées par l'urbanisation dès la seconde moitié du XIXe siècle. Le processus peut être considéré comme achevé le long de la lisière occidentale ; situé à l'opposé de Bruxelles, la lisière orientale est restée relativement plus rurale. Quartiers de villas à pignons multiples bâties vers 1900 ou de pavillons datant d'après-guerre au nord-ouest surtout, villas plus modernes entourées de vastes jardins, voire de parcs couvrant plusieurs dizaines d'hectares au Sud, châteaux datant du XIXe siècle ou du tout début XXe siècle, surtout à l'ouest, au sud et à l'est de ce qui reste de Soignes : on retrouve la trace de la politique de vente suivie par la Société Générale. Elle avait offert des lots d'assez petite taille (2 hectares environ) dans les zones les plus peuplées, à portée des agriculteurs, et des lots de plus grande taille (jusqu'à 341 hectares) pour satisfaire nobles et bourgeois soucieux de se créer une «campagne», comme on désignait alors les résidences secondaires de luxe.

Élargie à quatre bandes de circulation, la «route de la Banque» forme depuis vingt ans la branche orientale du périphérique bruxellois, tandis que la chaussée de Bruxelles à Wavre, qui la croise au cœur de Soignes, en comporte six. La ligne de chemin de fer de Bruxelles à Luxembourg (1846-1854) crée une autre césure au sud de celle-ci. D'autres routes moins larges mais très fréquentées, même de nuit, achèvent de fractionner la forêt en bosquets entre lesquels le passage de la faune, et même des piétons, est de plus en plus aléatoire, malgré la création de passages souterrains.

L'objectif purement fiscal de la délimitation des communes à l'intérieur de Soignes fut rapidement périmé, l'État récupérant la forêt en 1843. Mais la fédéralisation de la Belgique entamée en 1970 allait utiliser ces limites communales

pour répartir la gestion de Soignes entre la région flamande (communes des arrondissements de Louvain et Hal-Vilvorde), la région bruxelloise (communes formant la capitale du royaume) et la région wallonne (communes du Brabant wallon). L'enchevêtrement de ces trois régions à l'intérieur de la forêt aboutit même à diviser celle-ci, non en trois, mais bien en huit tronçons. Étant autonome, chaque région peut gérer à sa guise les secteurs qui sont de son ressort ! On peut donc légitimement craindre que les divergences de législation et de conception ne s'accroissent.

Par ses aliénations, la Société Générale a provoqué la dernière amputation massive de Soignes. Mais, avec la création de la «route de la Banque», elle a aussi ouvert l'ère de la parcellisation géographique de la forêt, tandis que la délimitation des communes en son sein préparait, sans que personne ne l'ait imaginé, sa parcellisation administrative. La période, très brève, au cours de laquelle Soignes fut privatisée, a donc marqué durablement et gravement la forêt. La forêt est placée par l'histoire en bordure d'une agglomération d'un million d'habitants. Elle remplit de ce fait une fonction sociale essentielle mais lourde à supporter, comme lieu de détente envahi de promeneurs aux beaux jours. Elle produit un revenu inférieur à son coût. Soignes a donc été victime d'une cascade de décisions qui, de sa cession à la Société Générale à son récent dépeçage entre trois régions, augurent mal de son avenir.

LES LOTISSEMENTS PÉRI-URBAINS : UN PAYSAGE À CONSTRUIRE

par Pierre DERIOZ, Fabienne PÉTRALIA et Cécile HELLE

Au rang des bouleversements majeurs qui ont marqué les paysages français au XXe siècle, au même titre que l'extension des surfaces forestières ou le recul des terres agricoles, se trouve le développement spectaculaire, autour des grandes villes comme des petits centres, d'un anneau pavillonnaire plus ou moins continu et régulier, et de densité variable quant à son occupation par le bâti. Amorcé dès le XIXe siècle, le phénomène a pris de l'extension peu avant la Première Guerre mondiale, avant de bénéficier des conditions favorables créées par la loi Loucheur (1928). Avant les années 1960, pourtant, lotissements et pavillons individuels ne concernaient véritablement que les banlieues des grandes villes – Paris au premier chef –, et les quartiers périphériques des villes moyennes.

L'essentiel de la marée pavillonnaire contemporaine, qui atteint dorénavant jusqu'aux villages du rural profond, est sorti de terre durant les trente dernières années, à une cadence particulièrement soutenue entre 1975 et 1985 : le rythme de mise en construction de pavillons dépasse les 235 000 unités par an, contre seulement 165 000 dans la période suivante (1986-1992). Le phénomène, indissociable de l'élévation du niveau de vie, a été porté par les effets conjugués de facilités accrues d'accès au crédit, d'une inflation qui pesait de manière bénéfique sur le poids des mensualités, de l'abaissement des coûts de la construction et des matériaux, et de dispositions réglementaires très favorables (notamment le règlement Chalandon, en vigueur entre 1971 et 1976).

Entre 1982 et 1990, l'ampleur spatiale du phénomène est attestée par les statistiques de l'enquête Teruti : les surfaces consacrées à l'habitat ont progressé de plus de 230 000 hectares (+ 17%), pour l'essentiel au détriment des terres cultivées et des friches, dans une moindre mesure de la forêt. Si l'on y ajoute les sols consommés par les voies de communication, les services (hypermarchés...) et les activités productives, le gain dépasse les 400 000 hectares. La part des sols artificialisés s'élève à quelque 7,4 % du territoire national (dont moins de 3% pour l'habitat). Cette poussée est très accusée aux marges de l'agglomération parisienne et surtout dans le grand quart sud-est (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, PACA et Corse), qui a enregistré les plus fortes croissances démographiques de ces dernières années.

Bénéfiques parce que satisfaisant une large aspiration sociale à la maison et à «l'espace» – celui du terrain privatif qui entoure le pavillon –, par opposition aux conditions de vie dans les «cités» ou dans les centres villes, les «nouveaux quartiers» de lotissements ont aussi la réputation d'enlaidir, de banaliser ou de défigurer les paysages. A l'échelle de l'ensemble du territoire national, pourtant, l'extension de ces secteurs demeure modeste, guère au delà de 1%, mais l'impact sur le paysage est davantage à apprécier en terme de visibilité qu'en terme de surfaces.

Longtemps, le contact entre la ville ou le village, et son environnement agricole – ou forestier –, s'est opéré de manière relativement nette : ce passage du bâti dense à la «campagne», autrefois matérialisé par les murailles, soulignait certes une solution de continuité spatiale, mais permettait aussi l'intégration des deux éléments par le paysage et ses différents plans. Le premier effet du développement de cet anneau pavillonnaire à la physionomie hybride, au bâti moins

dense, est de dissocier radicalement les quartiers plus denses et plus anciens qu'il enserre de la campagne périphérique, lorsque la coalescence des anneaux respectifs de localités voisines ne la réduit pas à quelques poches résiduelles.

Cet effet d'écran se trouve renforcé par l'originalité de la place prise dans les paysages par ces espaces, qui tend à évoluer au fil des années. Hors des aires pavillonnaires de haut standing, dont les villas «de caractère» se sont insérées dans la végétation préexistante – des pinèdes en régions méditerranéennes –, la mise en place du lotissement s'accompagne d'abord d'un effet de «table rase», qui abandonne des pavillons standard au milieu d'une parcelle de terre nue plus ou moins vaste, tôt enclose d'un mur de parpaings non crépis ou d'un grillage. L'allure d'ensemble oscille entre le chantier et le terrain vague. Dix, vingt ou trente ans plus tard, pourtant, les lotissements ont pris de la patine ; la végétation – arbres ornementaux, fruitiers, arbustes, haies, gazons, parterres floraux... la «nature» ? – a gagné du terrain et masque en partie les constructions. Là où les haies ont été autorisées à approcher les deux mètres, la lisibilité du paysage tend même à s'estomper, à moins d'un point de vue plongeant : le promeneur égaré dans ce «bocage» urbain ne distingue plus l'ensemble, seulement des tronçons d'espaces collectifs (voies, placettes), sans échappée sur les alvéoles privées.

L'évolution d'ensemble, en effet, résulte des différentes évolutions qu'enregistrent parcelles et propriétaires. L'âge, le temps disponible, les revenus, la situation familiale, les fonctions attribuées au «jardin», la surface disponible, les représentations culturelles et symboliques projetées sur cet espace où chacun dispose d'une large liberté d'aménagement, déterminent ces changements de physionomie, autonomes pour chaque parcelle. Le paysage, lorsqu'il est perceptible de manière globale prend alors des allures de kaléidoscope, dont les facettes ne se transforment ni aux mêmes moments ni de la même manière. Aussi le passage par les grandes échelles, les inventaires et les enquêtes de «terrain», dans une aire donnée – l'agglomération avignonnaise et la plaine comtadine – affectée depuis le début des années 1970 par une vigoureuse dynamique d'extension de l'habitat pavillonnaire, est-il nécessaire pour comprendre cette composante paysagère singulière, où la verdure le dispute au bâti.

I – HAIES, CULTURES, LOTISSEMENTS ET PAVILLONS

La région urbano-rurale du Grand Avignon, espace concentrique de 25 km de rayon s'étendant sur trois départements (Vaucluse, Bouches-du-Rhône et Gard), regroupe aujourd'hui près d'un demi-million d'habitants (soit une densité de 244 habitants/km²). Cette armature urbaine polynucléaire, centrée sur Avignon et relayée par des centres urbains d'importance secondaire (Orange, Carpentras, Tarascon-Beaucaire...), a connu au cours des trente dernières années, une croissance de population de plus de 150 000 habitants, soit une augmentation relative de 50%. Bien que le poids démographique de la partie vauclusienne du Grand Avignon soit considérable : 67% de l'ensemble de la population, c'est dans les Bouches-du-Rhône et surtout dans le Gard que la croissance démographique s'est révélée la plus rapide. Or, cette urbanisation intensive, plus de 23 000 logements construits entre 1975 et 1990, s'inscrit dans un espace déjà caractérisé par sa multi-fonctionnalité : fonctions de communication, de villégiature et surtout de production agricole. Bien que l'interpénétration du monde urbain et du monde agricole soit ancienne dans cette région, son équilibre est remis en cause par l'intensité du processus d'urbanisation, aussi par la relative fragilité du monde

agricole (vieillesse des chefs d'exploitation...). En se basant sur les caractéristiques du marché des terrains à bâtir, on se propose de préciser les processus d'extension de l'habitat et de singulariser les principaux types d'évolution des paysages agricoles traditionnels : modifications radicales dues à la création ex-nihilo des paysages pavillonnaires, hybridation avec l'apparition de paysages mixtes à la fois urbain et rural, maintien en l'état par une forte résistance face à l'urbanisation.

Bien que cette introduction semble suggérer une péri-urbanisation généralisée du Grand Avignon, le nombre de transactions en terrain à bâtir dans les différentes communes de cet espace connaît de profondes disparités spatiales. Celles-ci sont dues à la complexité du processus de péri-urbanisation. Il provient de deux logiques spatiales d'implantation résidentielle. La première, une logique de pôle, explique l'implantation des zones d'habitation par l'éloignement au centre et fonctionne à deux échelles spatiales différentes : d'une part autour de la ville-centre Avignon par densification de trois auréoles périphériques ; d'autre part autour des centres secondaires qui ne parviennent à organiser qu'une seule périphérie. La deuxième logique d'implantation est une logique d'axe : elle résulte du rôle de vecteurs d'urbanisation joué par certaines voies radiales de communication du Grand Avignon.

Ces zones d'extension récente du bâti soumises à une très forte pression foncière se singularisent également par la taille différenciée du nouveau maillage paysager. Le rapport entre le nombre de transactions et les surfaces vendues en terrain à bâtir indique cette différenciation spatiale puisqu'il se caractérise par des distorsions *négligables* dans la périphérie avignonnaise, *positives* dans les espaces péri-urbains des autres villes du Comtat.

La petitesse des parcelles vendues autour d'Avignon (moins de 750 m²) témoigne de la prédominance d'une extension de l'habitat sous forme de lotissements. Cette marqueterie paysagère très fine résulte d'une volonté de rentabiliser au maximum un espace urbanisable qui s'épuise mais sur lequel pèse une forte demande foncière. Ces deux facteurs sont régulés par les professionnels de l'immobilier. Depuis longtemps déjà, les agriculteurs se sont résignés à cette logique urbaine. Cette résignation a d'ailleurs amené une participation active au nouveau marché foncier, comme le démontre la multiplication des friches spéculatives sur les terres agricoles localisées aux marges de la périphérie avignonnaise. Cette implantation massive de lotissements denses entraîne un remaniement des paysages agricoles traditionnels : même les haies végétales protectrices du Mistral et caractéristiques du paysage compartimenté des plaines comtadines sont en voie de disparition.

Autour des centres secondaires, la disproportion positive entre transactions et superficies se traduit par un maillage paysager plus lâche (plus de 1 250 m²). Cette singularité provient d'une plus grande disponibilité des espaces urbanisables et d'une domination du marché foncier par les agriculteurs. Ceux-ci, qui détiennent encore souvent le pouvoir local, ont élaboré des P.O.S. favorisant l'implantation de petits lotissements aux abords du noyau villageois et l'extension de l'habitat diffus dans les vastes espaces communaux classés en zone NB. Malgré certain laxisme dans quelques communes (Pernes dans la périphérie de Carpentras), cette volonté d'organiser l'extension du bâti et de concilier activité agricole et accueil de population anciennement citadine, crée des paysages hybrides, où les caractères urbains (supermarchés, échangeurs routiers, lotissements...) s'entremêlent aux caractères agricoles (parcelles en cultures, serres...). Cette hybridation n'est pas forcément

dommageable : ainsi, la conservation des haies protectrices permet-elle de masquer l'habitat diffus des zones NB.

A côté des nouveaux espaces bâtis et des paysages hybrides, il convient pour finir de citer la singularité des espaces viticoles de qualité, insérés dans le Grand Avignon (Châteauneuf-du-Pape, A.O.C. Côtes-du-Rhône) qui se maintiennent voire progressent face au mouvement accéléré d'urbanisation. Ce comportement atypique de résistance permet de conserver des zones entièrement agricoles, d'où l'existence de véritables ruptures dans la monotonie paysagère, à la périphérie avignonnaise.

Dans le Grand Avignon, l'importante croissance démographique se manifeste donc avant tout par l'apparition de nouvelles maisons dans le paysage rural compartimenté si caractéristique de la plaine comtadine. En fonction de certains paramètres, ce paysage est plus ou moins modifié. Les changements plus radicaux affectent la périphérie avignonnaise, où la marée pavillonnaire a englouti le passé. Dans ces zones récemment bâties, de nouveaux paysages ont été créés, exprimant les multiples aspirations individuelles des propriétaires de jardins.

II - LES PHYSIONOMIES PAYSAGÈRES DU LOTISSEMENT

Villeneuve-lez-Avignon et Les Angles font partie des communes gardoises du Grand-Avignon qui ont accueilli une forte proportion du coût démographique. Une urbanisation à forte dominante pavillonnaire fait des deux communes une zone urbanisée continue, séparée de celle d'Avignon par le Rhône et ses îles encore agricoles. Leur extension se poursuit vers le nord et l'ouest, sur des plateaux de garrigue arborée. La mutation de ces paysages, une fois les terrains lotis, s'y observe à travers les exemples de trois lotissements de différentes générations, analysés à partir de documents d'urbanisme (P.O.S.), de leurs règlements internes et d'inventaires paysagers de terrain associés à un travail d'enquête sociologique. Ce travail montre les grands traits de l'évolution paysagère, et les facteurs de ces changements.

Le premier de ces lotissements est à Villeneuve-lez-Avignon, sur une pente marquée qui lui confère une vue imprenable sur le «vieux village» et le Fort-Saint-André. Construit en 1961, le Clos Manuel est le plus ancien des lotissements de Villeneuve-lez-Avignon. Avec ses sept lots d'une taille moyenne de 714 m², il est aussi le plus petit des trois échantillons. Le lotissement des Oliviers, implanté sur la commune des Angles, se situe au pied du Grand-Montagné, rebord du plateau des garrigues. Il emprunte son nom à l'ancienne oliveraie sur laquelle il est érigé. Ce lotissement de 1972 comprend 88 lots d'une superficie moyenne de 700 m² et termine un front d'urbanisation stoppé à l'ouest par l'extension d'une zone d'activités. L'urbanisation se poursuit désormais au nord, sur le flanc sud-ouest du Grand-Montagné, site d'implantation du Clos-du-Montagné, le troisième de nos exemples, représentant la dernière génération de lotissements construite dans le secteur.

Dans les trois cas qui viennent d'être présentés – tous abritent des catégories socio-professionnelles aisées – l'unité paysagère originelle a laissé place à un espace scindé en deux domaines, l'un collectif et public, l'autre privatif, différents mais imbriqués l'un dans l'autre. Ces deux entités engendrent des types de points de vue différents sur ce paysage et évoluent selon des logiques distinctes, l'espace public étant encadré par une réglementation, l'espace privé restant le domaine des choix personnels.

Dans le cas des Oliviers et du Clos du Montagné, le paysage antérieur – oliveraie et yeusaie claire – a été partiellement préservé. Contrairement au cas le plus fréquent, qui prépare le terrain à l'urbanisation par une mise à nu, oliviers et chênes verts ont été conservés, voire même réimplantés selon le découpage des lots, pour répondre au désirs des acheteurs de s'installer «à la campagne», dans un environnement «naturel». La présence de l'arbre, devenu «arbre d'agrément», confère à ces espaces une nouvelle valeur marchande. Le paysage initial, structuré au sol en alvéoles non cloisonnées par la voirie et les équipements, présente ainsi une végétation sélectionnée, deux ou trois arbres par parcelle. Ce premier décor «planté», trois phases d'évolution se sont succédées. Les dix premières années correspondent à l'édification du bâti avec la végétalisation des espaces publics et des clôtures. L'implantation du bâti dans les lotissements de 70 à 90 lots se fait par tranches successives, pendant lesquelles le paysage offre un décor de chantier que ne masque aucun rideau végétal. Les plantations des espaces publics, lorsqu'elles existent, se réduisent à de jeunes plants de pins pour les lotissements les plus récents, de mûriers pour les plus anciens. Les haies vives des jardins privatifs ne sont pas non plus arrivées à maturité. Ces haies de clôture sont plantées dès que la clôture est édifée, juste après que la maison soit terminée, derrière un muret surmonté d'un grillage. D'une structure à plat, le paysage passe alors à une structure verticale, dont le caractère alvéolaire devient repérable au réseau continu des clôtures, qui laisse paraître l'espace privatif encore inorganisé. Le bâti et la voirie collective dominant. Aussi a-t-on pour une dizaine d'années, un paysage «aéré», très diversifié, presque chaotique.

Au bout d'une vingtaine d'années, le lotissement entre dans une seconde phase durant laquelle l'espace est cloisonné. La vue est constamment arrêtée par les haies vives qui ont poussé, se sont densifiées, soulignant le cheminement des voiries collectives, ne laissant plus paraître que les toitures des bâtisses. Les haies, souvent de même nature et de hauteur semblable, raccordées les unes aux autres, donnent à l'ensemble du paysage une configuration «fermée» de labyrinthe, qui ne s'efface que lorsque le lotissement atteindra une trentaine d'années. Ainsi, dans le clos Manuel, la végétation arbustive et arborée surcime les haies, masque les maisons et domine au plan visuel. Les haies vives semblent «déborder» des clôtures. Cet effet de densité végétale réduit l'importance des voies publiques. Bien que le paysage soit toujours cloisonné, la profusion végétale gomme l'aspect austère du «labyrinthe». Le lotissement devient alors un lieu de promenade parcouru par les résidents mais aussi par des «étrangers». Il retrouve peut-être en cela sa fonction antérieure.

Les paramètres qui ont présidé à ces transformations sont d'ordre physique, juridique et privé. En effet, le paysage collectif est directement lié à l'évolution des clôtures, limitées à 1,80 m par le P.O.S. – hauteur suffisante pour arrêter les regards indiscrets – de même qu'il interdit les palissades ou détermine la nature des grillages à poser. Aux Oliviers, le P.O.S. rend même obligatoire la plantation de haies vives. Toutes ces restrictions expliquent la monotonie des paysages étudiés. Il a été facile de constater au clos-Manuel, antérieur à l'existence du P.O.S., la variété des clôtures, des hauteur de murs. Les points de diversification restent concentrés dans les choix individuels d'une haie vive, des essences qui la composeront : les impératifs physiques et certains effets de mode guident ces choix.

Quatre types de motivations interfèrent : protection de l'intimité, sécurité des enfants et des animaux, isolation aérologique et esthétisme. Les qualités

recherchées seront donc l'opacité, la rapidité de la pousse et, très souvent, la sempervirence. Les cyprès bleus, ceux de Florence, des Leyndes ou les Horizontalis sont les plus appréciés, protégeant du regard et du mistral au nord des jardins. Les arbustes, tels que les pyracanthas, sont prisés pour leur opacité et leur esthétique ; les buissons ardents, évités dans les maisons où se trouvent de jeunes enfants, au profit des lauriers amandes. Il en résulte généralement des «murs» végétaux monospécifiques, décor permanent quelque soit la saison. Les jardins privatifs qu'ils entourent, en revanche, offrent davantage de diversité interne et de variété de l'un à l'autre.

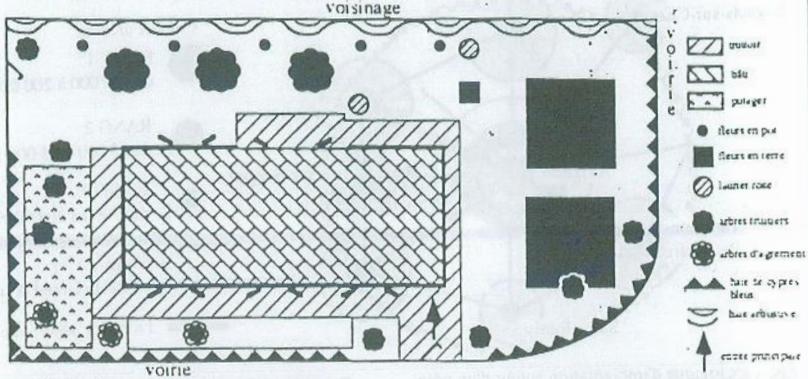
Les jardins créés entre 1960 et 1970 sont composés en priorité d'une haie, puis d'un potager devant la façade principale cultivé par le chef de famille, d'arbres fruitiers plantés (cerisiers, plaqueminer), d'un coin fleuri pour la maîtresse de maison, enfin d'un espace de jeux pour les enfants. L'arrosage était d'abord réservé au potager, mais la possibilité d'un forage permettait le développement des plantations florales (hortensias, jacinthes, tulipes, pensées) et surtout d'arbres d'agrément tels que lilas, grenadier à fleur, lagerstroemia. Lorsque la végétation arrive à maturité, non sans échecs (maladies), vient le temps des révisions, de l'élimination des haies de cyprès bleu, mal adaptées à une implantation serrée et démodés, d'où leur remplacement par des cyprès de Florence sans parler de l'abattage éventuel des arbres à l'ombre envahissante.

Dans ces lotissements à la population plutôt aisée, l'arrivée à l'âge de l'adolescence des enfants se conjugue avec la diffusion d'un modèle standardisé du décor de la réussite sociale. Celui-ci s'impose d'emblée dans les lotissements postérieurs à 1980 et dont le jardin sert de réceptacle : le potager glisse derrière la maison ou sur le côté quand il existe encore, on abat des arbres pour faire place à la piscine et à son abri, à la pelouse avec son mobilier de jardin. De nouveaux arbres apparaissent, des pins pour la plupart, des tamaris, des actinidias et des pruniers japonais. Malgré gazon et essences exotiques, le paysage prend un aspect plus «typique» aux yeux de ses propriétaires : oliviers, pins, cyprès, lavandins, massifs de fleurs de rocailles récupérées dans la garrigue sont sensés lui conférer un style «provençal». Le jardin a donc tendance à s'aérer, les arbres étant repoussés vers les bordures, vers un ourlet à fonction surtout décorative.

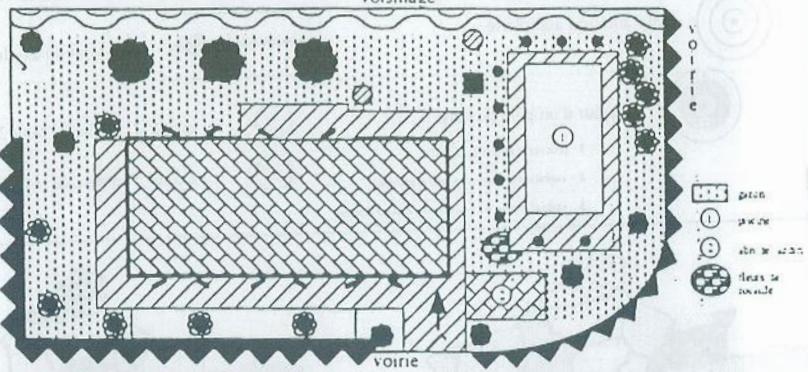
Parvenu à la retraite, le chef de famille s'intéresse davantage à son jardin qui devient un exutoire mais cela n'induit de changement que chez ceux qui avaient un jardin assez traditionnel. Il peut alors s'enrichir d'une serre ou d'un coin bricolage. Avec l'âge, les résidents relâchent parfois l'entretien, la végétation se développe, le potager s'enfriche et les broussailles poussent au pied des arbres. Lorsqu'un nouveau propriétaire reprend le jardin, il conserve les arbres en bon état et tient compte dans ses réaménagements de ce capital végétal qui a donné du prix à la parcelle. C'est l'une des raisons pour lesquelles les lotissements anciens offrent une plus grande variété d'espèces dont, certaines, passées de mode dans les lotissements neufs. Le choix et l'approvisionnement des plants sont d'ailleurs différents dans ces derniers. Les acquéreurs des années 1960-1970 prévoyaient la configuration de leur jardin avant de rentrer dans le lotissement, et se fournissaient sur le marché local, dans la nature environnante, chez les pépiniéristes ou par échanges avec les voisins. Aujourd'hui, les nouveaux propriétaires s'adressent pour la plupart aux grandes surfaces, à la grande distribution spécialisée, achètent par correspondance et prennent conseil auprès des chefs de rayon ou dans des revues spécialisées.

Au total, quand ces lotissements restent lisibles de manière globale, la variété de détail dans chaque parcelle s'accompagne d'une relative homogénéité d'ensemble. Cela reflète les ressemblances dans le niveau social et dans les références culturelles. Ainsi le jardin a-t-il perdu sa fonction productive (agricole). Dès sa création, il prend la configuration d'un lieu de détente, de loisir, de vitrine sociale. Le paysage privé s'éloigne de la symbolique du paysage rural et se rapproche de celle des grands parcs, nuancée dans de nombreux cas par le rappel de données spécifiquement «provençales» (cyprés, lavande, fleurs de rocaille). L'évolution de la taille des parcelles, qui réduit les possibilités d'aménagement, comme la réglementation de plus en plus stricte de l'espace collectif des lotissements, portent également à l'uniformité.

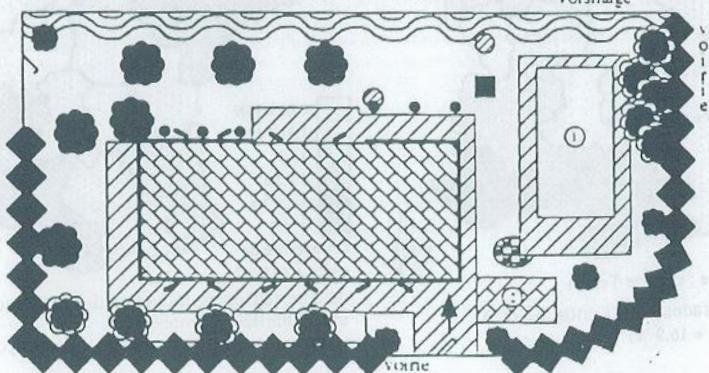
Première phase : Le jardin dans sa forme traditionnelle.



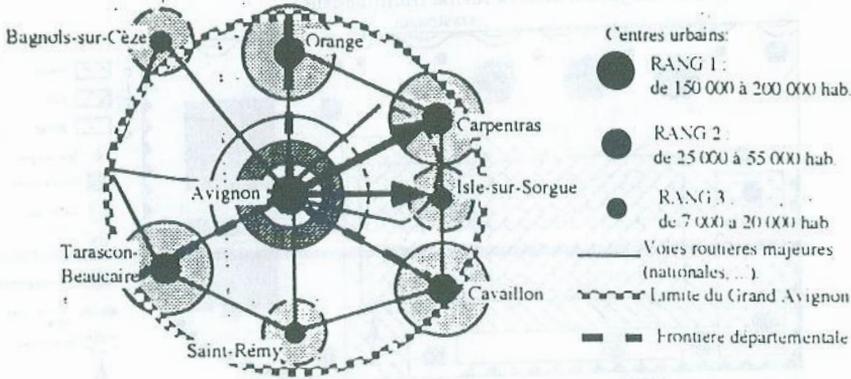
Deuxième phase : Le jardin des loisirs.



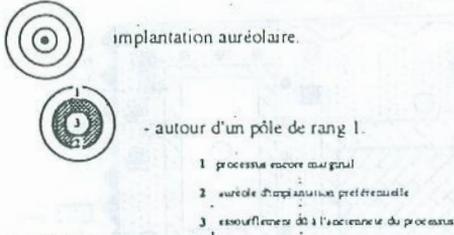
Troisième phase : Une extension végétale non maîtrisée.



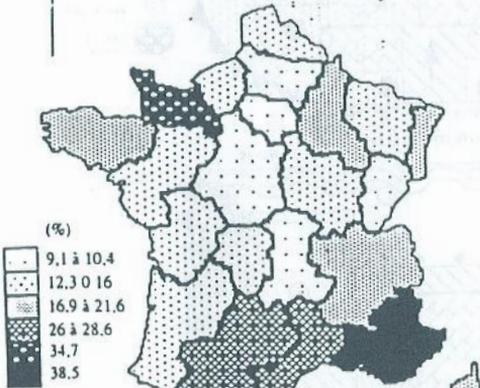
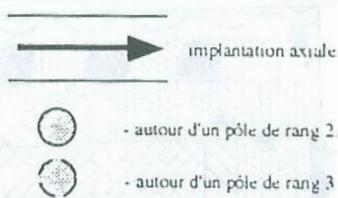
Logiques spatiales d'implantation résidentielle dans le Grand Avignon.



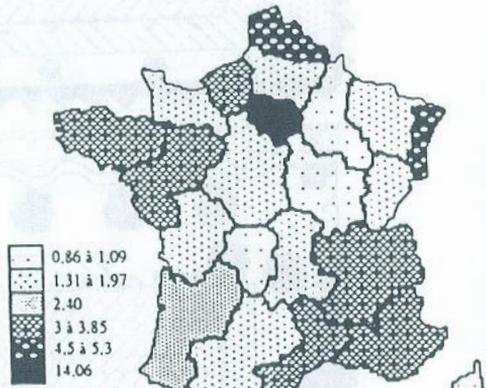
Premiere logique d'implantation autour d'un pôle



Deuxieme logique d'implantation le long d'un axe



(en % de la surface bâtie en 1982) (source : enquête Teruti)
Evolution des surfaces bâties entre 82 et 90 (moyenne nationale : + 16,9 %)



(en nombre de chantiers / km²)
densité régionale moyenne des constructions individuelles récentes (source : fichiers SIROCO/SICLONE Min. de l'équipement)

POUR EN SAVOIR PLUS

«DES ARBRES EN VILLE» par Jacques ROBINEAU

- C. Guinaudeau. *Planter aujourd'hui, bâtir demain*. Paris : Institut pour le développement forestier, 1987.
- F. Lapoix. *Sauver la ville, écologie du milieu urbain*. Paris : Sang de la terre. 1991, 293 p.
- J.-L. Larcher, M.-N. Dubois. *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural*. Collection agriculture d'aujourd'hui dirigée par P. Moati. Paris : Lavoisier TEC & DOC. 1991, 305 p.
- L. Maillat, C. Bourgery. *L'Arboriculture urbaine*. Collection mission du paysage. Paris : de l'Institut pour le développement forestier. 1993, 318 p.
- L. Mumford (traduction Geneviève Hurel). *Le Déclin des villes*. Paris : France-Empire. 1970, 334 p.
- C. Stéfulesco. *L'Urbanisme végétal*; Collection mission du paysage. Paris : Institut pour le développement forestier. 1993, 323 p.

«LES ARBRES REMARQUABLES À BERCHEM-SAINTE-AGATHE»
par Françoise ONCLINCX et M. GRYSEEIS

- Administration des Eaux et Forêts. *Arbres remarquables de Belgique*. Bruxelles, 1977.
- A.R.O.L.-Dienst Groen, Waters en Bissen. *Merkwaardige bomen in Vlaanderen*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. A.R.O.L.. Bestuur voor Landinrichting, 1989.
- J. Atsma. «Stadsbomen vademecum - Deel 1 : Beleid en planvorming». *Landbouw, Natuurbeheer en Visserij*. Wageningen : CAD Stedelijk Groen, 1990.
- A. Bernatzky. «Tree Ecology and Preservation». *Developments in Agricultural and Managed-Forest Ecology*. 2. Amsterdam : Elsevier Scientific Publishing Company, 1978.
- J. Chalon. *1134 arbres remarquables de la Belgique*. Namur, 1911.
- J. Copijn. *Bomen laten leven*. Amsterdam : DE Driehoek, s.d.
- J.-E. De Langhe, L. Delvosalle, J. Duvigneaud, J. Lambinon, C. Vanden Berghe. *Nouvelle flore de Belgique, du G.D. de Luxembourg et du nord de la France*. Melse : Patrimoine du Jardin botanique national de Belgique, Melse, 1983.
- J. Ferraris. «Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens». *Feuilles UCCLÉ et Bruxelles*. Réédition. Bruxelles : Crédit communal, 1965.
- D. Geerinck et P. Verhaege. «Inventaire des arbres de la voirie de l'agglomération bruxelloise : 10. Berchem-Sainte-Agathe». *Les Naturalistes belges*. 68. 5/6. 1987, pp. 139-141.
- T.-J.-M. Janson. «Stadsbomen, van Acer tot Zelkova». *Uitgave Bomenstichting-Utrecht en Stichting Praktijkonderwijs en leerlingwezen voor Bosbouw*, Arnhem : Cultuurtechniek en Groene Sector, 1985.
- H. Jonhson. *Het bomenboek - Bomen en struiken in onze tuinen en parken, bossen en landschappen*. Antwerpen : Zomer et Keuning, 1985.
- E. Michau. *L'élagage. La taille des arbres d'ornement*. Institut pour le Développement forestier (I.D.F.). Ministère de l'Environnement, 1990.

- Ministère des Travaux Publics, Service de Photographie et de Photogrammétrie. «Carte topographique au 1/5000». *Feuilles 31.2.4* (1982), *31.2.6.* (1983) et *31.3.5.* (1977), Bruxelles.
- V. Peulon. «Le dépérissement des arbres en ville». Service technique de l'urbanisme. Division des Équipements urbains. Paris : Ministère de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du Territoire et des Transports, 1990.
- R. Phillips. *Les Arbres*. Paris : Solar, 1981.
- F. Schoonjans. *Berchem, vroeger en nu - St-Agatha en St-Anna*. Sociaal-Kulturele Raad van Sint-Agatha-Berchem V.Z.W.. 1982.
- Ph. Vandermaelen. *Carte topographique en hypsométrie de Bruxelles et de ses environs*. réédition. Bruxelles : Commission française de la Culture et de l'Agglomération de Bruxelles, 1975.
- L. Verniers. «Démographie et expansion territoriale de l'Agglomération Bruxelloise depuis le début du XIXe siècle». *Bulletin de la Société belge d'Études géographiques*. V, 1, 1935.
- L. Verniers. «Esquisse provisoire d'une histoire de la plus-value foncière dans l'agglomération bruxelloise depuis un siècle». *Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles*. 1938, XL 1. pp. 113-169.
- L. Verniers. *Bruxelles, esquisse historique*. Bruxelles : De Boeck. t. 40, fasc 1.

«LES MARRONNIERS DE STRASBOURG» par Anny BLOCH

- *La Vie dans la ville*, 1991 p.12. Concernant Nîmes, le plan de gestion de l'arbre urbain recense, établit un diagnostic des arbres plantés. Son programme, très médiatisé porte sur 90 arbres, suite à un abattage. Chaque arbre planté est entouré d'un écriteau : «je (nous soulignons) suis un des 90 arbres plantés par la ville de Nîmes».
- «Strasbourg née entre eaux et forêts». *Saisons d'Alsace*. n° 101, 1988.
- A. Bloch, J.-C. Richez. *le Bois et la Ville*. Paris : ENS de Saint-Cloud, 1991, pp. 109-134,.
- A. Bloch, «A propos des forêts rhénanes», *Revue des sciences sociales de la France de l'Est*, 1990-1991, n°18, pp. 20-27.
- J.-C. Richez. «Du Paysage au stéréotype». *Saisons d'Alsace*. n° 125. 1994. pp 59-68.
- A. Bloch. «les Vosges du nord, paradis romantique». *Ibidem*. pp. 159-168.
- *Questions environnement*. SPPPI. n°1. Juin 1994. p. 11.
- *Annuaire de la Société des Amis du Vieux Strasbourg*. «Les arbres des rues et places du Vieux Strasbourg et de leur histoire». 1991. pp.81-94.
- Colloque *Morphologies urbaines et développement durable dans les villes européennes et méditerranéennes, Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, District de Poitiers*. Poitiers. 6-8 Mai, 1993.
- J.-J. Wolff. «Les berges des cours d'eau à Strasbourg, un vaste parc linéaire en cours de constitution». *Saisons d'Alsace*, n°101. 1988.
- *Le plan vert de la communauté urbaine de Strasbourg, bilan du végétal existant et principales orientations. Élément de débat*. ADEUS. 10 juin 1994.

«LES PROMENADES PUBLIQUES À GENÈVE (1680-1850)» par Christine AMSLER

– C. Amsler. *Les promenades publiques à Genève, de 1680 à 1850*. Genève : Musée d'Art et d'Histoire, 1993.

«PARIS : DES ARBRES EN FICHE» par Micheline HOTYAT

- C. Bourgerly, D. Castaner. *Les plantations d'alignement le long des routes, canaux, chemins et allées*. éd. IDF. 1989, 400 p.
- E. Desbiens. *Manuel de foresterie urbaine*. Ministère de l'Environnement. 1987, 500 p.
- F. Freytet, L. Mailliet. *Quels profits et dispositifs de plantation en milieu urbain ? Approche méthodologique et analyse de cas concrets*. éd. IDF. 1991, 39 p.
- C. Guinaudeau. *Planter aujourd'hui, bâtir demain : le préverdissement*. éd. IDF. 1987, 480 p.
- L. Mailliet, C. Bourgerly. *L'arboriculture urbaine*. éd. IDF. 1993, 318 p.
- M. Rumelhart. «L'arbre et le paysage urbain». *Revue forestière française*. numéro spécial. 1989, pp. 45-56.

«UN ESPACE À OFFRIR : LE CAMPUS DE BORDEAUX» par Anne-Marie COCULA

- F. Braudel. *L'Identité de la France*. Paris. t. 2, 228 p.
- *Un milliard de déplacements par semaine. La mobilité des Français*. ouvrage collectif. éd. La documentation française. 1989. 293 p. Citation p. 81.
- S. Vassal. «Les nouveaux Ensembles universitaires français». *Annales de Géographie*. n° 426. 1969. Cité dans Étienne Dalmasso. *Les activités tertiaires, leur rôle dans l'organisation de l'espace*. t. 3. systèmes urbains et activités tertiaires, éd. SEDES-CDU. 1976. 162 p. Citation. p. 151.
- H. Lefebvre. *Du rural à l'urbain*. Paris, 1983 : «Quartier et vie de quartier».
- M. Auge. *Un ethnologue dans le métro*. Paris. 1986, 46 p.
- *Histoire générale du travail*. Paris. 1960. t. 2, 142 p.
- *Transports et société*. Actes du colloque de Royaumont (avril 1978). Paris. 1980, 220 p.

«UNE FORÊT DÉPECÉE ET LOTIE : SOIGNES AU XIX^e SIÈCLE» par Michel MAZIERS

- X. Duquenne. *Le Bois de la Cambre*. Bruxelles. 1989, 161 p.
- M. Maziers. «Le lotissement de la forêt de Soignes par la Société Générale» et «les origines de la régionalisation de Soignes». *La forêt de Soignes. Massacre ou survie ?*, Bruxelles : Conseil de Trois-Fontaines. 1986, pp. 64-69 et 128-131.
- M. Maziers. *Une forêt dépecée et lotie. La forêt de Soignes sous la coupe de la Société Générale*. Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, à paraître prochainement.

LISTE DES AUTEURS

Madame Christine AMSLER

Historienne d'Art
59 avenue Wendt
1203-GENEVE — SUISSE

**Madame Anny BLOCH-
RAYMOND**

Ingénieur-chercheur au Laboratoire de
Sociologie de la culture européenne à
Strasbourg
53, avenue de la Forêt-Noire
67000-STRASBOURG

Madame Anne-Marie COCULA

Professeur à l'Université de Bordeaux III
20, place Edouard Herriot
33140-VILLENAVE D'ORNON

**Madame Marie-Françoise
DEGEMBE**

Chercheur à Namur
161, Vieille rue du Moulin
1180-BRUXELLES — BELGIQUE

Monsieur Pierre DERIOZ

Maître de conférence à l'Université
d'Avignon, Laboratoire Structures et
Dynamiques spatiales. Chercheur au
Centre de Biogéographie-Écologie
(CNRS-URA 1514) de l'E.N.S. Fontenay-
Saint-Cloud
La Vignole
34220-RIOLS

Monsieur Jean-Jacques DUBOIS

Professeur à l'Université des Sciences et
Techniques de Lille Flandres-Artois
13, rue Vauban
59100-ROUBAIX

Monsieur Michel GENTY

Professeur à l'Université de Bordeaux III
8, place Edouard Herriot
33140-VILLENAVE D'ORNON

Madame Cécile HELLE

Monitrice à l'Université d'Avignon
29, rue du 58e Régiment d'Infanterie
84000-AVIGNON

Madame Micheline HOTYAT

Professeur à l'Université de Paris IV
68, avenue des Lacs
94100-SAINT-MAUR

Monsieur Michel MAZIERS

Professeur de lycée à Rhode
19, avenue de la Colline
1640-RHODE-SAINT-GENEVE —
BELGIQUE

Madame Françoise ONCLINX

Ingénieur agronome à l'Institut bruxellois
Gestion de l'Environnement
100, Gulledele
1200-BRUXELLES — BELGIQUE

Madame Fabienne PÉTRALIA

Étudiante à l'Université d'Avignon
1, rue Romain Rolland
84000-AVIGNON

Monsieur Jacques ROBINEAU

39, chemin du Sacré-Cœur
66000-PERPIGNAN

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE par Andrée CORVOL-DESSERT	p. 1
1 - «Des arbres en ville» par Jacques ROBINEAU	p. 5
2 - «Les arbres remarquables à Berchem-Sainte-Agathe» par Françoise ONCLINCX et M. GRYSEEIS.....	p. 9
3 - «Les marronniers de Strasbourg» par Anny BLOCH	p. 12
4 - «Le Français devant les résineux (2e partie)» par Vincent MORINIAUX	p. 17
5 - «Les promenades publiques à Genève (1680-1850)» par Christine AMSLER.....	p. 23
6 - «Le jardin botanique de Bruxelles au XIXe siècle» par Marie-Françoise DEGEMBE.....	texte manquant
7 - «Paris : des arbres en fiches» par Micheline HOTYAT.....	p. 25
8 - «Un espace à offrir : le campus de Bordeaux» par Anne-Marie COCULA	p. 33
9 - «La «nature» en «milieu» urbain : Bordeaux» par Michel GENTY	p. 39
10 - «Vancouver et Montréal : la forêt au milieu des gratte-ciel» par Jean-Jacques DUBOIS	p. 44
11 - «Une forêt dépecée et lotie : Soignes au XIXe siècle» par Michel MAZIERS.....	p. 50
12 - «Les lotissements péri-urbains : un paysage à construire» par Pierre DERIOZ, Fabienne PÉTRALIA, Cécile HELLE	p. 54
Pour en savoir plus	p. 63
Liste des auteurs	p. 66
Table des matières	p. 67

**LISTE DES PUBLICATIONS
DU GROUPE D'HISTOIRE DES FORETS FRANÇAISES**

- *Aspects de la recherche sur l'Histoire des forêts françaises*, éd. Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), Paris, 1980, 51 p. (épuisé).
- *Histoire des forêts françaises. Guide de recherche*, éd. Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), Paris, 1982, 194 p.
- «Forêts», *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, t. 55, 1985.
- *Jalons pour une histoire des gardes forestiers*, co-éd. Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS) et Laboratoire d'Économie forestière et agricole (INRA), Paris, 1985, 154 p.
- «Du pollen au cadastre. Évolution des paysages forestiers dans le Nord-Ouest de la France», *Revue Hommes et Terres du Nord*, 1986, fas. 2 et 3.
- *L'Histoire des forêts du Massif Central*, éd. Institut d'Études du Massif Central, *Revue d'Auvergne et des Pays du Centre*, 1987, t. 30, 199 p.
- *Quarante ans de législation forestière (1945-1985)*, préface de Roger Blais, co-éd. CNRS-ENS de Saint-Cloud, Paris, 1987, 128 p.
- *Révolutions et Espaces forestiers*, textes réunis et présentés par Denis Woronoff, préface de Michel Vovelle, éd. L'Harmattan, Paris, 1989, 264 p.
- A. Corvol, *Introduction à la météorologie historique. La météorologie forestière*, éd. Economica, Paris, 1989, pp. 289-330.
- *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle*, sous la direction de Denis Woronoff, éd. EHESS, Paris, 1990, 261 p.
- *La Forêt et l'Eau*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Frédéric Ogé, éd. G.H.F.F., Paris, 1990, 113 p.
- «Forêt, villageois et Marginaux, XVIe-XXe siècle», *Cahier Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, I.H.M.C., Paris, 1990, 71 p.
- *Le Bois et la Ville*, textes réunis par Jean-Claude Biget, Jean Boissière et Jean-Claude Hervé, préface de Daniel Roche, co-éd. ENS de Saint-Cloud-G.H.F.F., Paris, 1991, 316 p.
- *La Forêt*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, éd. C.T.H.S., Paris, 1991, 380 p.
- «Violences et environnement, XVI-XXe siècle», *Cahier Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, I.H.M.C., Paris, 1991, 68 p.
- «Le Feu à la maison, par les bois et dans les champs», *Cahier Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, I.H.M.C., Paris, 1992, 74 p.
- «Milieux naturels et identités culturelles», *Cahier Environnement, Forêt et Société, XVIe-XXe siècle*, I.H.M.C., Paris, 1993, 78 p.
- *La Nature en Révolution, 1760-1850*, (sous la direction de Andrée Corvol), éd. L'Harmattan, Paris, 1993, 231 p.
- *Enseigner et apprendre la Forêt, XIXe-XXe siècles*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Christian Dugas de la Boissonny, éd. L'Harmattan, Paris, 1993, 240 p.
- *La Forêt Malade. Débats anciens et phénomènes nouveaux, XVIIe-XXe siècle*, (sous la direction de Andrée Corvol), éd. L'Harmattan, Paris, à paraître.
- *Forêt et Guerre*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Jean-Paul Amat, éd. L'Harmattan, Paris, à paraître.

N° ISBN : 2-908874-08-3